

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

STRATÉGIE RÉGIONALE ENVIRONNEMENTALE - BILAN DES JAUNES BUDGÉTAIRES 2016-2020

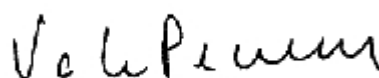
Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	4
Stratégie régionale environnementale - Bilan jaune budgétaire 2016-2020	5

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous trouverez ci-joint la communication relative à la Stratégie environnementale régionale, qui dresse le bilan des jaunes budgétaires 2016-2020.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXE AU RAPPORT

Stratégie régionale environnementale - Bilan jaune budgétaire 2016-2020



Région Île-de-France

STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE REGIONALE

Bilan jaune budgétaire 2016 – 2020

INTRODUCTION

Chef de file en matière de qualité de l'air, de climat, d'énergie et de protection de la biodiversité mais également d'aménagement durable du territoire, la Région a fait de la transformation écologique de l'Île-de-France une priorité depuis 2016, pour une région plus respirable, plus verte et plus propre mais aussi plus autonome, plus responsable, plus décarbonée et plus sobre en énergie.

Dans tous les domaines, l'Exécutif a fait le choix d'intégrer les priorités environnementales de façon volontariste, que ce soit en matière d'aménagement, de mobilités, d'enseignement, de développement économique, de recherche et d'innovation ou encore dans le fonctionnement même de l'institution régionale, notamment en matière d'achats responsables.

Résolument engagée dans la protection de l'environnement sur tous les territoires, la région Île-de-France répond aux préoccupations exprimées par les Franciliens en privilégiant les investissements et en articulant avec cohérence les actions en faveur de l'écologie et de la santé environnementale qui irriguent l'ensemble des politiques publiques régionales s'adressant aux collectivités, aux ménages, aux entrepreneurs, aux artisans et aux PME, tous acteurs d'un meilleur cadre de vie francilien.

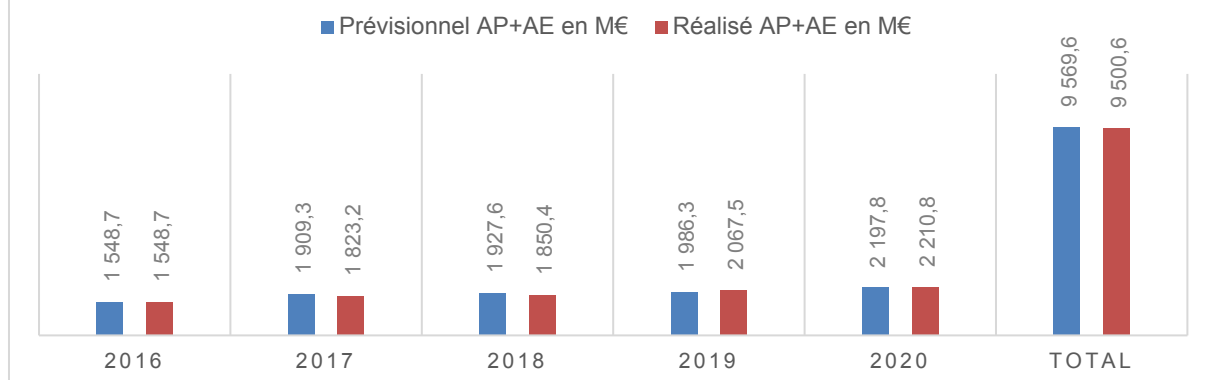
Dès le début de mandature, également, la Région s'est fortement impliquée dans la lutte contre les dépôts sauvages, fléau de nos territoires ruraux et péri-urbains, avec le vote du plan d'actions « Île-de-France propre » et la mise en place d'un fonds propreté.

Parce que l'amélioration de l'environnement quotidien et du cadre de vie est l'affaire de tous, la Région a voulu donner aux Franciliens la possibilité d'être pleinement acteurs de la relance verte de leur territoire. C'est dans cet esprit qu'a été lancé en 2020 le premier Budget Participatif de la Région avec un succès qui ne s'est pas démenti au gré des 3 sessions successives déjà organisées.

Le **Jaune budgétaire « Stratégie environnementale régionale »**, est un engagement pris devant les élus régionaux depuis avril 2016 et présenté chaque année à compter du BP 2017, afin de restituer avec complétude le champ et l'ambition des politiques environnementales portées par le budget régional.

Le bilan financier de la Stratégie environnementale régionale traduit la tenue des engagements pris année après année pour aboutir à **un montant global cumulé de 9,500 milliards d'euros investis en 5 ans, de 2016 à 2020**, les actions environnementales réalisées en 2016 étant valorisées sur la base du périmètre établi à compter du BP 2017.

LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE RÉGIONALE



Le niveau de budget consacré à l'environnement a augmenté chaque année, tous secteurs confondus, de 1,549 milliards d'euros au compte administratif 2016 à 2,211 milliards d'euros au compte administratif 2020, soit une **augmentation de plus de 43 % en 5 ans**.

Un budget significatif a ainsi été consacré à l'essor et au déploiement de politiques écologiques, inclusives et territoriales. Cette dynamique globale et concertée, qui a été initiée autour de deux axes principaux, supprimer ou réduire les sources de dommages écologiques et préparer l'avenir en investissant dans les nouvelles solutions environnementales, a trouvé une acuité particulière dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale sans précédent que nous traversons.

Voté en juin dernier, **l'acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire**, a mis notamment l'accent sur le soutien aux énergies renouvelables, la rénovation thermique des lycées et logements sociaux ainsi que le développement de transports innovants et écologiques dont la poursuite du réseau express régional Vélo (RER Vélo).

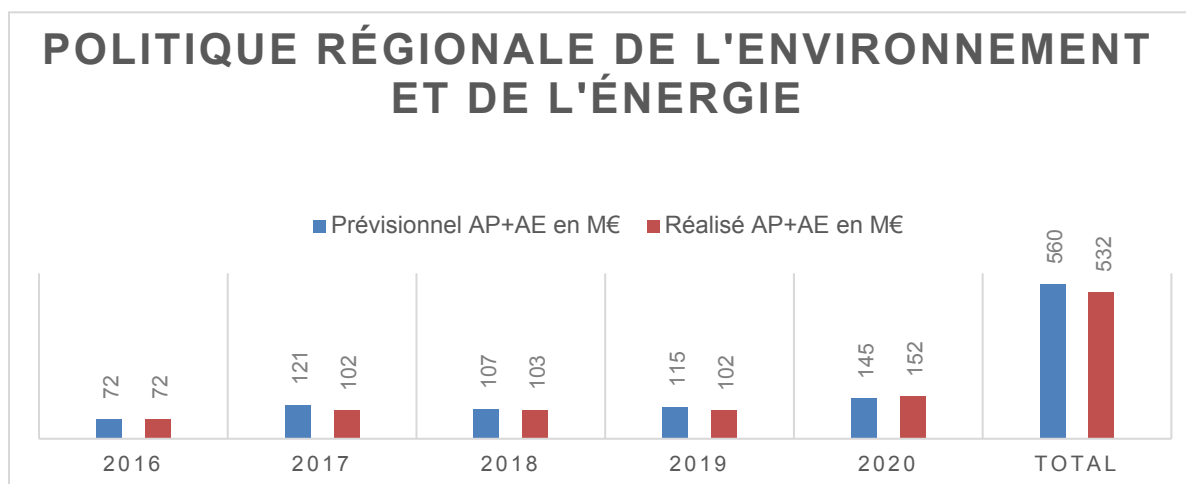
Par ailleurs, dans le cadre de **l'Acte II du plan de relance pour la reconstruction écologique de la région**, la **1ère COP régionale d'Île-de-France** qui s'est déroulée les 16 et 17 septembre 2020, s'est conclue avec la formulation de 192 propositions pour faire de l'Île-de-France une Région « ZAN, ZEN et circulaire » (zéro artificialisation nette, zéro émission nette, zéro ressource nette). La mise en œuvre de ces solutions concrètes qui a démarré dès le dernier trimestre 2020, sera poursuivie et amplifiée en 2021, pour reconquérir nos fonctions stratégiques (indépendances énergétique et alimentaire) et réinventer notre gestion du temps et de l'espace, au bénéfice du climat, des emplois verts, de la santé et du développement humain. Cet événement a également été l'occasion de dévoiler aux Franciliens 8 services numériques interactifs, au sein de l'Espace Environnement et Energie de la plateforme Île-de-France Smart Services, afin de les accompagner dans la découverte de la nature, la mise en œuvre par chacun, à son niveau, de pratiques plus respectueuses de la biodiversité, l'adoption de réflexes zéro-déchets, le déploiement de projets solaires, ou encore l'accès à une alimentation plus durable et plus locale.

Acte III du plan de relance régional, le budget qui sera mobilisé en 2021 promet de façon encore plus prégnante les dépenses ayant un impact positif sur l'environnement, au service du cadre de vie, du développement économique et de l'emploi mais aussi de la santé des Franciliens.

En 2021, le seuil des 2,5 milliards d'euros devrait être franchi, avec 2 513 M€ d'engagements prévus. Cet effort inégalé jusqu'ici, qui permettra d'accélérer le déploiement des actions opérationnelles, territorialisées et incitatives de l'ambitieuse feuille de route environnementale établie par l'Exécutif depuis 5 ans, s'inscrit dans le cadre du Plan de mobilisation pour la transformation écologique de l'Île-de-France qui prévoit de mobiliser 10 milliards d'euros de 2020 à 2024.

I – LES POLITIQUES REGIONALES

1. Politique régionale de l'environnement



Dès 2016, des stratégies visant à garantir un environnement sain aux Franciliens ont été adoptées : le plan « Changeons d'air ! » consacré aux enjeux majeurs de la pollution atmosphérique mais aussi le Fonds propreté et la lutte contre les dépôts sauvages ou encore la redéfinition de la politique de l'eau autour de deux priorités, les milieux humides et la résilience face aux risques d'inondation liés aux désordres climatiques.

En 2017, la feuille de route environnementale régionale s'est attachée à la nature et aux espaces verts avec le lancement du Plan vert pour permettre à tous les Franciliens de disposer d'un espace vert de proximité à moins de 15 minutes à pied et celui de la Stratégie régionale pour la forêt et le bois.

En 2018, c'est au tour de la Stratégie régionale Energie-Climat d'être votée pour diminuer, à terme, notre dépendance aux énergies fossiles, avec l'ambition d'une Île-de-France décarbonée et 100 % énergies renouvelables (ENR) à l'horizon 2050. La région Île-de-France crée également la première Agence régionale de la Biodiversité (ARB) et lance une large concertation qui a abouti à une nouvelle Stratégie Régionale en faveur de la Biodiversité (SRB) en 2019.

En 2019, les élus régionaux ont adopté le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France, suivi en 2020 par la Stratégie régionale pour l'économie circulaire permettant de réduire davantage la consommation de matières premières et amplifiant la politique de réemploi à l'échelle régionale.

Enfin, en 2020, des milliers de Franciliens ont pris, dans le cadre du premier Budget participatif écologique lancé par la Région, une part active dans l'effort d'investissement massif voulu par l'Exécutif régional en faveur de l'environnement, en proposant des projets et en votant pour ceux qui leur paraissaient essentiels.

1.1. Economie circulaire et déchets

Dès 2016, la Région a établi un **Plan régional de lutte contre les dépôts sauvages** en Île-de-France (CR 127-16) qui a été adopté en juillet 2016. Puis le **Fonds propreté**, mesure phare de ce dispositif, a connu dès lors un très vif succès.

Compétente en matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets, la Région a lancé l'élaboration du **Plan régional de prévention et de gestion des déchets** d'Île-de-France (PRPGD) par délibération n° CR-174-16 du 22 septembre 2016 avec un « **Objectif zéro déchet valorisable enfoui** » qui l'a engagée dans :

- l'innovation technologique et sociale pour réduire la production de déchets ;
- la valorisation optimale des déchets issus des acteurs économiques et des habitants ;
- l'aménagement du territoire permettant une meilleure répartition des sites de traitement des déchets ;
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour atteindre des objectifs réalistes définis collectivement au plus près de la réalité du territoire francilien.

La Région a également apporté un soutien financier à des projets d'investissement portant sur :

- des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la réduction de l'enfouissement par la valorisation de la matière organique notamment dans le domaine énergétique (méthanisation) ;
- le développement des déchetteries et équipements publics de tri ainsi que des équipements de collecte de déchets dangereux ;
- les points de collecte pour les artisans et les entreprises notamment du BTP et les plateformes de tri-valorisation des déchets des activités économiques et notamment déchets inertes (déblais/granulats...) ;
- les activités de réemploi, réparation, réutilisation, mais aussi sur des opérations de compostage de proximité collectif ou individuel ;
- la lutte contre tous les gaspillages pour aller vers une SMART Région axée sur une économie de fonctionnalité et une économie de la ressource.

Par ailleurs, depuis le printemps 2018, des actions sont réalisées en lien avec le Fonds propreté pour permettre de financer la résorption des dépôts d'ampleur exceptionnelle et d'attribuer des aides aux agriculteurs dont les parcelles sont affectées par les dépôts sauvages.

Une dynamique, lancée à l'initiative de la Région, a permis d'impliquer et de coordonner les multiples acteurs nécessaires à la lutte contre les dépôts sauvages (Départements, EPCI, syndicats, communes, associations, ONF, services de l'Etat...). Dès 2019, l'application AC/Déchets a commencé à être expérimentée dans la forêt de St Germain-en-Laye avec l'objectif à terme, de permettre aux Franciliens de géolocaliser les dépôts sauvages et de les signaler à partir de leur smartphone auprès des autorités compétentes afin qu'ils soient traités (AEV, ONF, communes).

En 2020, afin d'intégrer l'économie circulaire de manière transversale dans tous les secteurs de l'économie francilienne, la Région a adopté une nouvelle **Stratégie régionale pour l'économie circulaire (SREC)**, visant à diffuser les principes de l'économie circulaire dans l'ensemble des politiques de la Région, dans le cadre de la COP Île-de-France.

Plus de 37,7 M€ ont été consacrés en 5 ans à plus de 514 opérations et projets autour de l'économie circulaire, de la résorption et de la valorisation des déchets ou encore de la lutte contre les dépôts sauvages.

La Région a également produit un service numérique « Mon réflexe zéro déchet », à destination du grand public francilien, visant à :

- sensibiliser à l'impact des déchets en Île-de-France et faire connaître les grands principes de l'économie circulaire ;
- cartographier tous les lieux pour consommer de manière responsable, réparer et réemployer ses objets et trier et valoriser ses déchets ;
- - passer à l'action dans son quotidien de manière ludique en relevant des challenges « zéro déchet ».

1.2. Une Île-de-France plus respirable et plus apaisée

Face aux défis de santé et de qualité de vie que représente la pollution de l'air, la Région a renforcé son engagement en mobilisant des moyens significativement accrus en faveur de la qualité de l'air.

Dans le cadre de son plan « Changeons d'air en Île-de-France » adopté en juin 2016, la Région agit de manière globale et transversale à travers diverses actions emblématiques, mobilisant 41,690 M€ en 5 ans :

- le soutien à AIRPARIF permettant l'achat de matériels, la mise en œuvre d'études sur la Qualité de l'Air dans le cadre du Plan Régional de Surveillance de la qualité de l'Air ; ce soutien a été complété par la création d'un Lab Air en lien avec AIRPARIF afin de créer des synergies entre partenaires publics et privés avec la Smart Région dans le développement de nouvelles technologies ;
- le soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles, notamment grâce au Fonds Air-Bois, en partenariat avec l'ADEME, pour le remplacement des chaudières individuelles à bois par des équipements moins émetteur de CO2 et rejetant moins de particules ; 894 particuliers ont ainsi été aidés de 2016 à 2020 ;
- la mise en œuvre du dispositif « véhicules propres » pour les artisans et professionnels afin qu'ils puissent remplacer leurs véhicules polluant par un véhicule électrique, à Gaz ou à Hydrogène. Ce dispositif inscrit dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), a déjà permis le remplacement de 3597 véhicules. De plus, il a été ouvert au retrofit pour les PME et PTE ayant une activité de transport et, depuis fin 2020, un des engagements pris lors de la COP régionale Île-de-France a permis d'instaurer une prime de 2 500 € pour les particuliers en faveur de la conversion de la motorisation d'un véhicule thermique en véhicule électrique, afin de créer une véritable filière industrielle basée sur cette technique du « RETROFIT » en Île-de-France ;
- des études et expérimentations innovantes dans le métro, le RER et les gares afin de réduire les particules et d'améliorer la qualité de l'air ;
- en complément du soutien aux expérimentations dans le cadre du dispositif « Innovons pour l'air dans les bâtiments publics » qui a déjà permis de financer 10 projets, un nouvel appel à projets a été lancé en juillet 2020 afin de soutenir les projets de collectivités franciliennes qui souhaitent réaliser des investissements pour améliorer la qualité de l'air dans les crèches et les écoles primaires. 8 projets ont déjà été lauréats pour l'amélioration de la qualité de l'air de 11 écoles et crèches ;
- la mise en œuvre d'un programme « Aménagement et modernisation des voies navigables » en faveur du soutien au développement du transport fluvial pour réduire les émissions carbone engendrées par le transport routier.

Par ailleurs, la Région a mis en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le bruit avec :

- le programme « **Environnement des infrastructures de transport** » pour lutter spécifiquement contre le bruit routier et ferroviaire en développant notamment des « enrobés phoniques » afin de réduire fortement les nuisances sonores ;

- le soutien annuel apporté à **Bruitparif**, Observatoire du bruit en Île-de-France, pour améliorer la mesure et l'évaluation des nuisances sonores, sensibiliser les Franciliens, et accompagner les différents acteurs.

1.3. Une Région qui mise sur les énergies renouvelables

La rénovation énergétique performante des bâtiments et la régulation du marché de l'énergie à des fins d'efficacité et de sobriété sont des enjeux que la Région partage avec l'Etat. Elle agit à travers le déploiement des plateformes territoriales, de la rénovation et de la concrétisation d'un service public de la performance énergétique dans l'habitat.

Par ailleurs, en 2017, la Région a souhaité engager une nouvelle politique pour rattraper le retard accumulé depuis des années en matière de transition énergétique en Île-de-France.

Le résultat est une refonte ambitieuse de sa politique énergétique en 2018, afin de diminuer sa dépendance mais aussi de réduire massivement son empreinte fossile, en concentrant prioritairement ses efforts sur une combinaison associant les économies d'énergie, le développement local des énergies renouvelables et de récupération ainsi que sur les réseaux de chaleur. Cette stratégie s'articule de façon complémentaire et cohérente avec la Stratégie forêt-bois et le Schéma régional biomasse.

La Région a accéléré cette mise en œuvre avec le développement de la mobilité hydrogène, du solaire photovoltaïque et de la méthanisation grâce aux cadres d'intervention ambitieux adoptés en novembre 2019.

En 5 ans, la Région a ainsi investi 139 M€ dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, et les énergies de récupération.

Les actions principales de la Région ont donc été :

- En matière d'efficacité énergétique : la Région a soutenu la rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), y compris en faveur de l'habitat individuel grâce notamment aux actions menées auprès des copropriétés et aux actions de réhabilitation durable portées par les collectivités, les entreprises et les bailleurs sociaux. L'action régionale a également pris appui sur la SEM Île-de-France Energies dont le déploiement est désormais facilité par la mise en place opérationnelle du tiers-financement.

La Région a mis en place des actions pour encourager les économies d'énergie dans les communes rurales, et soutient la nouvelle Agence régionale énergie-climat d'Île-de-France (AREC IdF) pour accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments.

Enfin, elle a accompagné sur toute la période, les structures locales (Agences Locales de l'Energie et du Climat, Espace Info énergie, Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique) dans leurs actions auprès des différents acteurs du territoire (Citoyens, collectivités, entreprises),

- En matière d'énergies renouvelables, plus de 300 projets ont été soutenus en 5 ans, portant principalement sur :
 - o de la géothermie : 12 projets soutenus mobilisant plus d'1,5M€ en moyenne par projet ;
 - o du solaire photovoltaïque : 42 projets ont déjà été soutenus notamment dans le cadre du Plan solaire adopté en 2019 ;
 - o de la méthanisation : 38 implantations d'unités ont été financées sur la période ;

- des projets citoyens d'énergie : 64 projets soutenus ;
- des créations et extensions de réseaux de chaleur.

La Région a également produit le service numérique « Mon potentiel solaire », pour encourager le développement du solaire en Île-de-France en permettant aux franciliens, aux collectivités et aux entreprises :

- de connaître les potentiels solaires de toutes les toitures de la région grâce à un double numérique 3D du territoire ;
- de se renseigner sur toutes les étapes de conception et déploiement d'un projet solaire
- d'avoir accès à la liste de tous les acteurs investis sur le sujets (installateurs certifiés, ALEC, collectifs citoyens) ;
- de calculer le potentiel solaire de toutes les toitures d'un territoire donné.

1.4. Biodiversité, végétalisation et protection du patrimoine naturel

Chef de file en matière de biodiversité, la Région articule depuis 2016 différentes priorités stratégiques au service de la préservation des milieux naturels et des paysages ainsi que du développement des espaces verts.

L'Île-de-France a accueilli deux années de suite, en 2019 et en 2020, les **Assises nationales de la biodiversité** (ANB), à Massy - Paris Saclay, confortant ainsi la Région comme acteur public incontournable pour une nature préservée et valorisée au cœur de la qualité de vie des habitants.

La nature pour tous et partout

Dans le cadre du Plan vert de la région Île-de-France « **La nature partout et pour tous** », la Région s'est engagée à créer 500 hectares d'espaces verts et de nature de proximité, afin d'offrir aux Franciliens qui en sont privés un accès à ces espaces, particulièrement pour les habitants des zones carencées.

Cet objectif est atteint puisqu'entre 2017 et fin 2020, le **Plan vert régional** aura permis de soutenir 89 projets pour un total de 508 hectares d'espaces verts créés (dont environ 50 ha de mise en accessibilité d'espaces existants). On citera notamment l'exceptionnel Bois Saint-Martin dont la Région a financé l'acquisition en 2019 : ses 270 ha boisés jouxtent d'autres forêts, dont certaines déjà acquises par la Région. L'ensemble constitue un massif forestier de près de 600 ha, dernier poumon vert subsistant entre le bois de Vincennes et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée est un élément majeur de la ceinture verte régionale de l'Est parisien.

La Région contribue également à la création d'une forêt de 1 350 hectares sur d'anciennes terres agricoles polluées, dans le cadre du Syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP), dans le département du Val d'Oise, ainsi qu'à la requalification du parc de la Poudrerie (180 hectares), au côté du Département de Seine-Saint-Denis.

Chargée de l'entretien des propriétés régionales pour offrir au public un usage accessible et en toute sécurité, l'**Agence des Espaces Verts (AEV)** a accompagné les collectivités dont les projets recoupent les enjeux du Plan vert régional. Les crédits dévolus à l'AEV permettent également la poursuite d'aménagements d'espaces verts notamment dans le cadre de la liaison verte « Tégéval ».

La Tégéval, voie verte qui s'étendra à terme sur 20 km, initiée par la Région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne afin de compenser la construction de la ligne d'interconnexion des TGV, compte aujourd'hui 15 km de promenade continue, sécurisée et

plantée qui accroît la présence de la nature en ville, protège, valorise et met en réseau les espaces verts et naturels ainsi que le patrimoine historique et culturel jalonnant le parcours, améliorant ainsi le cadre de vie des riverains et l'attractivité du territoire francilien.

La Région a également produit le service numérique « Ma Nature en Île-de-France », permettant au grand public de :

- se sensibiliser sur la préservation des écosystèmes, espaces et espèces franciliens ;
- d'explorer leur territoire grâce à la cartographie des espaces verts ouverts, des activités en nature ou encore des arbres remarquables ;
- de passer à l'action de façon ludique en mettant en œuvre des challenges pour préserver la biodiversité lors des sorties en nature.

Les milieux aquatiques et humides

Revue en 2016 afin de tenir compte des modifications de périmètre de compétences entre la Région et le bloc communal, la Stratégie régionale dans le domaine de l'eau a été recentrée sur les milieux aquatiques et humides, autour d'aménagements favorisant la biodiversité, la maîtrise des ruissellements des eaux pluviales et la suppression de l'usage des produits phytosanitaires.

Au cours des années 2016 à 2020, près de 300 opérations ont été menées dont 137 pour promouvoir le **zéro-phyto** et notamment la désimperméabilisation et la végétalisation de sept cimetières. 35 opérations de **désimperméabilisation** et de **maîtrise des ruissellements** ont par ailleurs été conduites, comme la désimperméabilisation partielle avec végétalisation de l'avenue de la Grande Armée à Neuilly-sur-Seine ou la déminéralisation des allées du parc des Chanteraines à Gennevilliers et Villeneuve-la Garenne. Près de 25 km de **berges** ont également été renaturées sur tous types de cours d'eau (y compris voies navigables), comme par exemple la réouverture de la Bièvre dans le secteur du parc départemental du Coteau à Arcueil et Gentilly, la renaturation de 3,4 km de berges en rive droite de Marne à Dampmart et Thorigny-sur-Marne et celle de larges sections de l'Orge, de la Juine ou de l'Yvette.

La Région a également poursuivi la préparation et la mise en œuvre des **contrats Trame Verte et Bleue (TVB)**, essentiels pour la dynamique de renaturation et de désimperméabilisation. Ces contrats intègrent en effet une nouvelle ambition pour le développement de la biodiversité, la maîtrise à la source des ruissellements et l'adaptation au changement climatique (rafraîchissement de la ville).

Trois contrats ont ainsi été lancés :

- le contrat TVB « Marne Confluence », qui couvre les 52 communes tournées vers la Marne allant de la confluence de la Gondoire avec la Marne à Torcy jusqu'à la confluence de la Marne avec la Seine à Charenton-le-Pont, soit environ 270 km² et 1,2 millions d'habitants ;
- le contrat « Plaine et des coteaux de la Seine centrale urbaine » qui porte sur la vallée de la Seine, entre la Marne et l'Oise, avec les coteaux et vallons affluents (ru de Buzot, ru de Marivel, de Vaucresson,...). Il correspond à la grande pénétrante écologique fluviale et forestière rejoignant le cœur de l'agglomération depuis l'ouest par les forêts royales et le parc de St-Cloud et couvre 500 km², au sein d'un secteur urbain dense, regroupant Paris et la majorité des communes urbaines de la petite couronne de l'Île-de-France, soit environ 4 millions d'habitants ;
- le contrat de la Bièvre, qui couvre le bassin versant de la Bièvre depuis sa source à Guyancourt dans les Yvelines jusqu'à l'ancienne confluence avec la Seine dans Paris au Pont d'Austerlitz, avec les affluents, coteaux, vallons et trames vertes et bleues associées notamment aux rigoles du plateau de Saclay avec de nombreux étangs et mares. Couvrant 250 km² et regroupant 1,2 millions d'habitants, il concerne 56 communes.

🏡 Le développement et la protection de la biodiversité

L'Île-de-France a été pionnière en créant et en finançant la première **Agence régionale de la biodiversité (ARB)** de France, lancée en novembre 2017 et inaugurée en avril 2018. L'ARB a pris la forme d'une convention constitutive impliquant, au-delà de la Région et de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), la Préfecture de Région et l'**Institut Paris Region**. Les missions de l'ARB portent sur le développement des connaissances, l'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales, l'ingénierie et l'expertise auprès des acteurs franciliens, la sensibilisation et la formation. Le rattachement de l'ARB à l'Institut Paris Region, en tant que département dédié à la biodiversité, a permis d'inclure la biodiversité dans la définition d'un aménagement durable et équilibré du territoire francilien.

De plus, la Région Île-de-France, en tant que chef de file en matière de biodiversité, a engagé dès 2018 le renouvellement de sa **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)** afin d'aboutir à une politique plus cohérente, concertée et opérationnelle, s'inscrivant pleinement dans le nouveau format des SRB défini par la loi biodiversité de 2016.

Adoptée en novembre 2019, cette stratégie, portée par l'ensemble des acteurs du territoire régional, constitue un cadre de référence pour leur action. Son approche transversale vise aussi à ce que la préservation de la biodiversité soit prise en compte dans l'ensemble des politiques régionales (agriculture, aménagement, forêt, sports, développement économique, santé...).

Elle est articulée autour de quatre orientations stratégiques :

- améliorer la santé et le bien-être de tous les Franciliens grâce à la nature ;
- faire de la biodiversité un atout économique et d'innovation ;
- placer la biodiversité au cœur de l'aménagement de nos territoires ;
- protéger la nature, notre capital commun.

Traduite en 71 actions concrètes pour le Vivant, dont le soutien à la création de 500 km de haies, la renaturation de 150 km de berges à l'horizon 2030, la création de quatre nouvelles réserves naturelles régionales, elle vise tout particulièrement l'objectif ambitieux de « **zéro artificialisation nette** » en favorisant la renaturation et la désimperméabilisation d'espaces artificialisés ainsi que le « **zéro phyto** ». La Région s'engage ainsi au service de la santé et de la biodiversité ordinaire en accompagnant la totalité des communes dans l'abandon total de l'usage des produits phytosanitaires dans l'espace public.

L'adoption de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité s'est aussi traduite par la création, début 2020, de l'appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France », mené en partenariat avec l'ARB et qui a pris le relais des dispositifs préexistants. De 2016 à 2020, ce sont ainsi 160 projets qui ont été soutenus, contribuant à préserver et restaurer les espèces, les milieux naturels, les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité (du tissage d'une trame verte et bleue fonctionnelle le long de lignes de RER et de tramways à la mise en place de crapauducs).

La Région a également apporté son soutien aux **12 réserves naturelles régionales (RNR)** dont 5 gérées par l'Agence des Espaces Verts (AEV), véritables écrins de biodiversité répartis sur l'ensemble de l'Île-de-France. Elles représentent plus de 1 000 hectares de milieux naturels préservés, avec notamment des sites d'intérêt géologique de renommée internationale, comme celui de Vigny-Longuesse (95). Les milieux y sont variés, ce sont de précieux réservoirs de biodiversité et elles permettent de faire découvrir le patrimoine naturel au plus grand nombre grâce à un aménagement adapté et à une offre diversifiée d'animations.

La dernière RNR créée et classée en Île-de-France date du 13 octobre 2016 et concerne la RNR des étangs de Bonnelles (78). Elle présente une remarquable variété de milieux naturels. Constituée de deux sites distincts, elle couvre environ 22 ha de terrains boisés, de prairies, de roselière et d'étangs situés, pour la partie principale, dans l'ancien parc du château de la Duchesse d'Uzès. La réserve s'inscrit dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, sur la commune de Bonnelles, et constitue un site majeur pour la conservation des libellules avec trente-six espèces recensées dont une protégée à l'échelle nationale et cinq à l'échelle régionale. Différents aménagements ont été mis en place pour favoriser l'accessibilité avec notamment, en 2018, la pose de panneaux d'informations le long du sentier de découverte.

1.5. La mise en œuvre des stratégies régionales en matière de forêt, bois et matériaux bio-sourcés

L'Île-de-France possède un patrimoine forestier remarquable couvrant près du quart de son territoire. Espace de bien-être et de préservation de la biodiversité, la forêt francilienne constitue un gisement de bois, d'emplois et de valeurs encore largement sous-exploité. Dans le même temps, les co-produits et sous-produits agricoles (paille de céréale) ou les cultures comme le chanvre et le miscanthus offrent de véritables voies de diversification pour les agriculteurs franciliens.

Consciente du potentiel de ces filières en Île-de-France, sur le plan environnemental mais également en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée, la Région a adopté fin 2017 une Stratégie régionale pour la forêt et le bois (SRFB) complétée un an plus tard par une Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France qui s'inscrit dans le Pacte agricole voté en juillet 2018.

Ces stratégies poursuivent 4 grandes ambitions :

- 1. Dynamiser la gestion forestière et mobiliser les co-produits agricoles tout en préservant nos espaces forestiers et agricoles**, en investissant massivement dans les dessertes et la mécanisation forestière mais également dans la diversification des matériels agricoles.
- 2. Reconstituer une filière compétitive et bâtir un modèle industriel basé sur la transformation de co-produits ou de sous-produits agricoles et forestiers**, en soutenant la création ou la modernisation d'unités industrielles de 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois et autres matériaux biosourcés.
- 3. Accélérer l'accès au marché des produits innovants** en se reposant sur l'écosystème francilien de la R&D.
- 4. Enfin, stimuler le marché et offrir des débouchés aux produits bois et biosourcés**, notamment dans le secteur du bâtiment.

Ainsi, depuis 2018 :

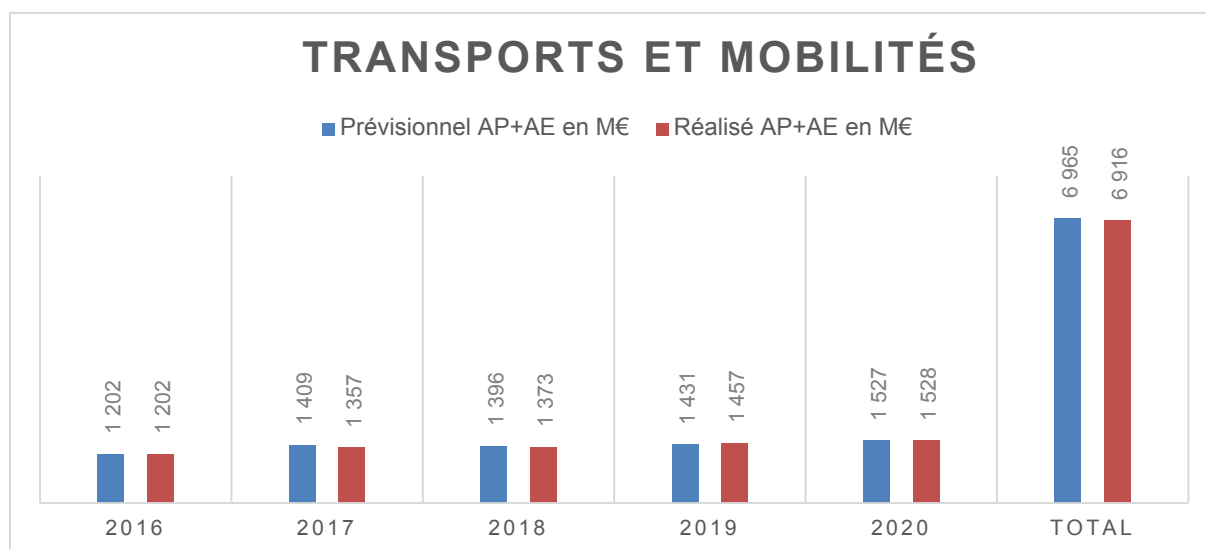
- Plus d'1,5 M€ d'investissements ont été réalisés dans le cadre du Programme de développement rural de l'Île-de-France, en contrepartie des fonds européens (FEADER), pour créer ou améliorer des dessertes (28 projets au total) et mécaniser les travaux forestiers (33 projets) dans les forêts franciliennes.
- En parallèle, près de 700 k€ d'investissements ont été réalisés pour la construction de bâtiments de stockage de lin et de chanvre et le financement de matériels de production et de récolte de lin, dans le cadre de l'appel à projets « diversification » du Pacte agricole.
- En partenariat avec la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), un réseau d'élus référents sensibilisés à la gestion forestière a été créé. Ce réseau comporte aujourd'hui une cinquantaine de membres.

- La Région soutient, toujours en partenariat avec la FNCOFOR, des démarches de concertation locales telles que les Chartes forestières de territoire (CFT). 4 CFT bénéficient aujourd'hui d'un financement pour animer des « Stratégies locales de développement forestier » : les CFT de l'arc boisé, du PNR du Gâtinais et du PNR Haute Vallée de la Chevreuse, et le Plan forestier Yvelinois.
- La Région a initié un travail avec les propriétaires privés, les centres de formation et les associations de quartier pour améliorer l'attractivité du métier d'ouvrier sylvicole, qui souffre aujourd'hui d'une pénurie de main d'œuvre dans notre région.
- La Région a soutenu la réalisation des programmes d'actions visant à structurer les acteurs professionnels de la filière, dans le cadre de conventions annuelles avec les interprofessions régionales Fibois Île-de-France, Construire en chanvre Île-de-France et le Collect'IF paille.
- La Région a financé la création d'une unité de production de murs préfabriqués en béton de chanvre (projet WALL'UP) à hauteur de 450 k€ et la création d'une ligne de production de polymères à base de miscanthus (projet POLYBIOM) à hauteur de 660 k€, et accompagne la dernière scierie d'Île-de-France (la scierie Roëser) dans son projet de modernisation qui lui permettra de tripler ses capacités de production.
- La Région a impulsé la création du Booster bois-biosourcés, en partenariat avec l'interprofession FIBOIS Île-de-France, l'Institut technique de la filière bois FCBA, l'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris-Est, l'aménageur EpaMarne-EpaFrance, les associations Construire en Chanvre Île-de-France et Collect'IF Paille, la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et le PNR du Gâtinais. Le Booster bois-biosourcés fournit un appui à la recherche de financements, de partenaires et de « territoires d'atterrissage opérationnel » de même qu'une expertise scientifique et technique. Ainsi, 6 premiers projets lauréats (parmi 25 projets candidats) sont accompagnés depuis cet été par les membres du Booster. Un 1^{er} projet a bénéficié d'un financement de 166 k€ pour l'implantation d'un Living Lab sur le site de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne (77).
- Le dispositif « Réflexe bois-biosourcés » a permis, en un peu plus de deux ans, d'engager 16 opérations publiques de construction et de réhabilitation d'envergure, représentant à ce jour près de 200 000 m² de surface de plancher auxquelles s'ajoutent les aides attribuées pour les CAR, les CoR, les QIE, etc. qui recourent aux matériaux biosourcés ;
- Enfin, la Région a organisé le 1er Sommet international de la construction biosourcée qui a eu lieu les 5, 6, et 7 novembre 2019. Cet évènement a réuni plus de 250 participants (collectivités, maîtres d'ouvrages publics, élus, aménageurs, experts) provenant de plus de 20 pays à travers le monde.

1.6. Une politique de soutien à la structuration d'approvisionnement des cantines des lycées avec des circuits courts

Le bilan de ce volet figure dans la section « enseignement secondaire ».

2. Transports et mobilités



La Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités ont entrepris entre 2016 et 2020 un vaste programme pour diminuer les émissions liées aux transports collectifs, lutter contre la congestion sur les routes, développer les transports en commun et faire la promotion de nouvelles mobilités pour de nouveaux usages tant sur les routes et le rail que par le fleuve.

Au total sur la période, la Région a engagé 3,1 Md€ d'investissement en faveur d'actions environnementales et 3,8 Md€ de soutien au fonctionnement des transports publics franciliens.

2.1 Liaisons ferroviaires, tramways et métros

Cette action s'est principalement déclinée par un effort massif en faveur des transports en commun, d'une part pour développer le réseau de transports avec les prolongements des lignes 4, 11, 14 et du RER E à l'ouest. Elle a également proposé l'automatisation des lignes 4 et 13, et a soutenu le projet d'automatisation des RER B, D et E avec le système Nexteo.

D'autre part, la région investit sur le développement des tramways et des bus à haut niveau de service pour un total de 742 M€ sur la période. Ces aménagements de partage de la voirie contribuent au développement d'un réseau de transport en commun efficace et attractif. Les grands pôles intermodaux sont aussi soutenus par la Région, à hauteur de 80 M€.

La Région investit également aux côtés d'Île-de-France Mobilités pour le renouvellement et la modernisation des matériels roulants. Plus respectueux de l'environnement, ils consomment 20 % d'énergie en moins, grâce à la récupération de l'énergie de freinage et à l'ajustement de la climatisation et du chauffage en fonction du nombre de passagers à bord.

2.2 La contribution régionale à Île-de-France Mobilités

A travers sa contribution à Île-de-France Mobilités, le soutien de la Région a permis de renforcer l'offre de bus, adoptée en juin 2017, à la suite d'une grande concertation. 2 000 bus électriques et GNV ont été commandés en 2020. L'objectif est de faire circuler 100 % de bus écologiques dans toutes les zones denses de la région d'ici 2025, ce qui nécessitera le déploiement progressif de plus de 5 000 bus propres, biogaz ou électriques.

2.3 Le vélo

Le « **Plan vélo** », approuvé par l'assemblée régionale en 2017, est centré sur les déplacements du quotidien. 100M€ ont déjà été engagés par la Région sur cette politique au cœur de l'attention régionale. Elle a en particulier financé la réalisation de plus de 130 km d'aménagements cyclables provisoires permettant de compléter le maillage existant. Elle s'est également engagée en 2020 à la réalisation du projet de **RER-Vélo**, conçu comme un réseau régional de voies cyclables continues, sécuritaires, confortables et efficaces.

2.4 La mise en œuvre du plan « anti-bouchon et pour changer la route »

La Région a voté un plan « anti-bouchon » et pour changer la route en mars 2017. Plus de 205 M€ ont déjà été affectés sur ce programme qui vise à faire de la route un outil moderne au service des territoires et en faveur d'usages vertueux. Le traitement de plus de quarante points de congestion, en études ou en travaux, entend permettre de résoudre différents générateurs de pollution et d'améliorer la qualité de service aux usagers. Au sein de cette enveloppe, des crédits ont été spécifiquement dédiés au développement de la route intelligente, support d'usages modernes, performants et respectueux de l'environnement.

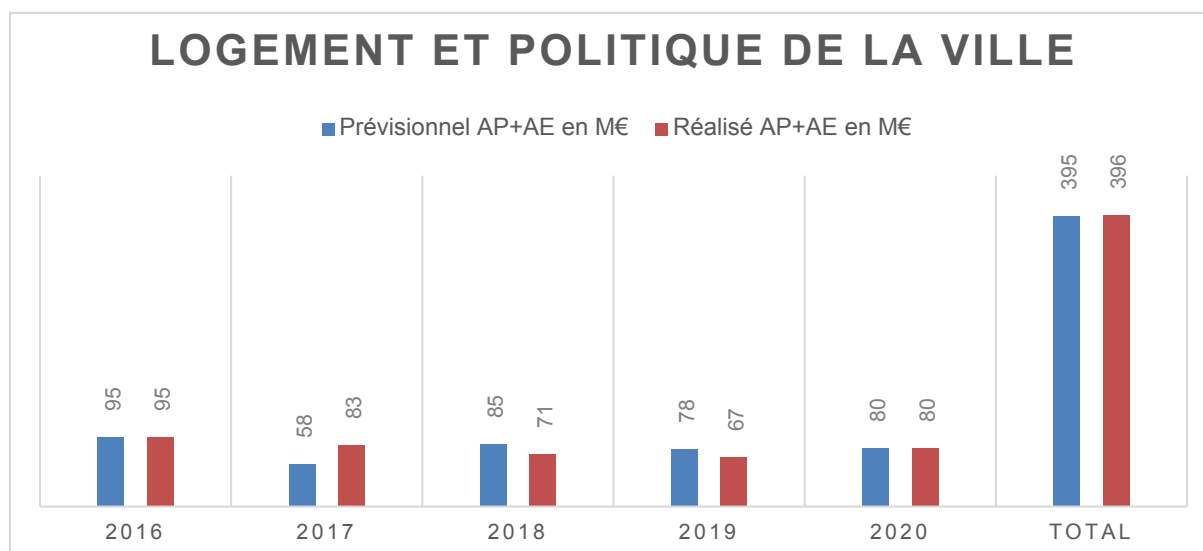
2.5 Le transport de marchandises

La « **stratégie régionale pour le fret et la logistique** », adoptée en mars 2018, permet de concilier la performance économique et sociale et l'excellence environnementale. 53 M€ ont notamment été engagés par la Région pour aider au développement et à la modernisation du transport fluvial. Elle a également lancé, en janvier 2020, un AMI « **accompagnement des territoires** » et a désigné 22 premiers projets pour développer une logistique vertueuse.

2.6 L'écomobilité

En novembre 2019, la Région s'est pourvue d'un dispositif de soutien à l'électromobilité, grâce à des subventions pour l'installation ou la mise à niveau de bornes de recharge électriques publiques, une labellisation des bornes répondant à des critères de qualité de service, la cartographie des bornes de recharge ouvertes au public. L'objectif est d'atteindre 12 000 bornes de recharge électrique en libre accès d'ici à 2023.

3. Logement et Politique de la Ville



Un total de 396 M€ a été engagé sur la politique du logement et du renouvellement urbain par la Région entre 2016 et 2020, à des opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable et environnementale, notamment à travers la performance énergétique des bâtiments et des logements aidés.

Ainsi, pour le renouvellement urbain, la délibération cadre adoptée en janvier 2017 sur l'accompagnement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), a permis la mise en œuvre d'équipements respectant une démarche globale de développement durable.

La limitation de la consommation des ressources, la performance énergétique, l'emploi de matériaux innovants, l'accessibilité et l'adaptabilité des bâtiments ont ainsi été encouragés et des majorations de subventions ont été accordées pour les programmes intégrant des démarches certifiées, pour une enveloppe totale de 27 M€.

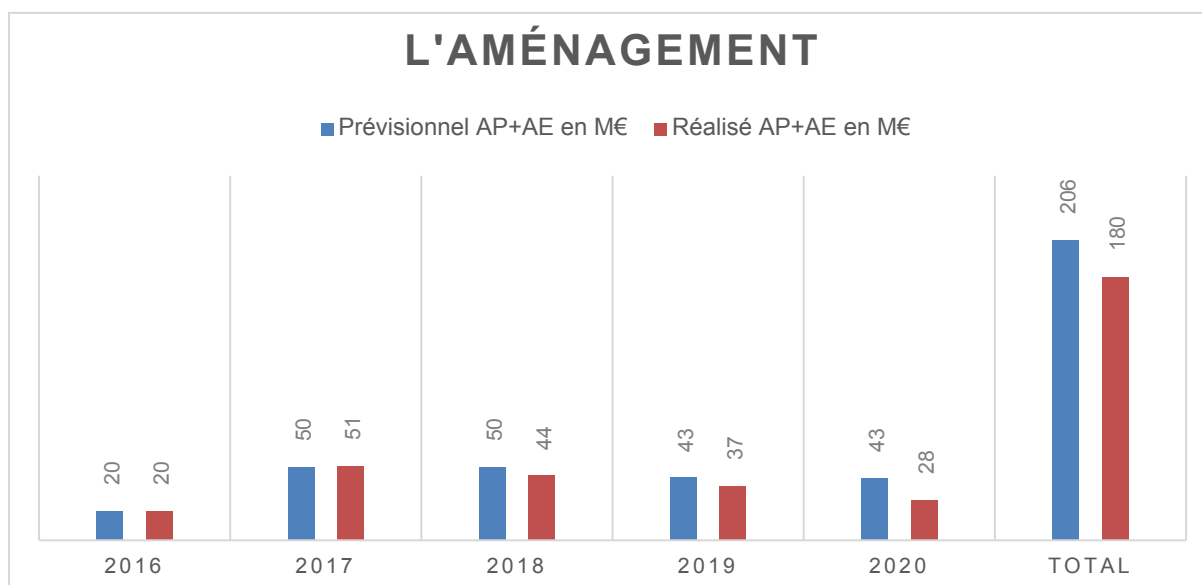
Dans le secteur du logement, la Région a attribué plus de 296 M€ d'aides en contrepartie de l'application de la norme RT 2012, permettant l'intégration de la dimension environnementale des constructions dans la politique régionale du logement. Ce secteur d'intervention a notamment permis à la Région de mobiliser, depuis plusieurs années, des emprunts verts et responsables.

Les délibérations cadres, votées depuis janvier 2017, prévoient en outre des primes pour favoriser l'emploi des éco-matériaux et permettent de soutenir les programmes limitant les émissions de gaz à effet de serre (bas carbone) et ceux intégrant la végétalisation des toitures ou des parois.

S'agissant du parc privé, un montant de 52 M€ de subventions d'investissements bénéficieront aux habitants, via notamment la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. En 2020, les opérations aidées par la Région ont ainsi pu obtenir une baisse moyenne de plus de 40 % des consommations énergétiques, contribuant également à lutter à terme contre la précarité énergétique, en contribuant à la maîtrise des charges et, par conséquent à la solvabilisation des occupants.

Enfin, la première année de mise en œuvre en 2020 du vaste plan régional pour la disparition des passoires thermiques a permis l'engagement de 12,392 M€, pour apporter une accélération déterminante à la rénovation thermique dans le parc social.

4. Aménagement



Chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, la Région entend s'appuyer pleinement sur les outils et expertises de **l'Institut Paris Region**, seule agence régionale disposant de la compétence, des données et des observations pour travailler sur l'ensemble du territoire francilien.

Renforcé par le transfert, en août 2017, des activités et personnels de **l'ORDIF**, de **NATUREPARIF** devenue depuis l'Agence régionale de la biodiversité (**ARB**) et de **l'ARENE** devenue depuis l'Agence régionale énergie-climat (**AREC**), l'Institut poursuit ses activités dans une logique de plus forte transversalité sur la thématique environnementale.

4.1 Une politique régionale d'actions territorialisées

Depuis 2016, la Région promeut une **politique régionale d'actions territorialisées**, soucieuse de s'appuyer sur les élus locaux, les mieux à même de définir les plans d'aménagement de leurs territoires.

Ainsi, en 5 ans, 58 quartiers ont été lauréats du dispositif « **100 Quartiers Innovants et Ecologiques** » représentant une dotation globale de 185,551 M€. Les quartiers lauréats sont sélectionnés sur la base de l'avis d'un jury et de l'expertise préalable d'un comité technique, au regard des réponses innovantes qu'ils apportent aux habitants, dans le respect des priorités environnementales. Les quartiers doivent répondre à 5 objectifs tels que l'importance des logements construits, l'accessibilité aux transports en commun, la performance énergétique ou la qualité des espaces publics. A ce titre, 117,218 M€ ont été affectés depuis novembre 2016 aux opérations qui étaient prêtes à démarrer.

Entre 2016 et 2020, 35 conventions tripartites avec l'Etat et les EPCI de grande couronne ont été signées pour une dotation globale de 2,792 M€. Ce dispositif d'**aide à l'ingénierie territoriale** permet de financer des études à l'échelle des EPCI. Ces études recouvrent de multiples thématiques : urbanisme, transport, logement, économie mais aussi et principalement le domaine de l'environnement avec les Plans Climat Air Energie Territorial

(PCAET) portés par les EPCI. Ce dernier domaine représente un montant global d'affectation de 1,285 M€.

Par ailleurs, dispositif phare de la mandature, les **Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR)** intégrant un substantiel bonus environnemental, ont été initiés à compter du 1^{er} janvier 2017. En 4 ans, ce sont 217 contrats qui ont été votés pour une dotation globale de 202,247 M€. Les actions financées sont très variées : les équipements publics (scolaire, périscolaire, culturel et sportif) sont majoritaires mais les espaces publics représentent plus de 30% des actions. Dans ce cadre, le financement de parcs, jardins, squares et autres espaces publics de qualité a souvent été sollicité par les collectivités de plus de 2 000 habitants.

Ainsi sur le montant total d'affectations, plus de 38 M€ ont été retenus au titre du Jaune budgétaire environnemental auxquels il faut ajouter les actions directement liées au bonus environnemental de ces contrats qui totalisent sur 4 ans 8,528 M€ (au titre principalement des économies d'énergie pour les équipements publics et de la biodiversité).

4.2. Une politique régionale d'aménagement durable et d'innovation urbaine

La politique régionale d'aménagement durable et d'innovation urbaine a permis entre 2016 et 2020 de faire émerger ou de consolider des dynamiques d'optimisation et de valorisation des fonciers délaissés, transitoires ou pérennes mais toujours ancrées dans les territoires.

9 sessions de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur **l'Urbanisme transitoire** ont permis de financer 74 projets lauréats, répartis sur l'ensemble du territoire francilien, pour un montant global de 6,210 M€. La Région s'est ainsi affirmée comme un acteur central, souvent premier financeur public, dans la promotion de ces nouvelles formes d'occupation des espaces urbains délaissés, en accompagnant des initiatives locales, citoyennes, porteuses de transformation sociale, économique et écologique.

A titre d'exemples, parmi les projets soutenus, on peut citer :

- Le projet Lil'Ô, porté par l'association Halage à L'Île-Saint-Denis, expérimente de nouvelles activités écologiques et citoyennes dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle et de préservation de la biodiversité : horticulture en ville, dépollution, phytoremédiation, compostage innovant, etc.
- A Brétigny-sur-Orge, les habitants du nouvel écoquartier Clause Bois Badeau trouvent dans un ancien bâtiment dit "le laboratoire" des ateliers de réparation (vélos, petits électroménagers), de sensibilisation aux arts du cirque, à la réduction des déchets ou encore des animations scientifiques.

Parallèlement, le dispositif **Reconquérir les friches franciliennes** adopté en janvier 2020 et mis en œuvre la même année, a déjà permis de soutenir 47 projets dont 25 ont pu bénéficier d'un total de 3,083 M€ de subventions d'investissement. En favorisant le recyclage urbain, la renaturation et la remise en culture de sites en friche, la Région participe activement à la lutte contre l'artificialisation des sols, dans l'objectif stratégique du **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**.

Parmi les projets lauréats, citons à titre d'exemples :

- le projet porté par la commune de Gagny (93) visant à renaturer et ouvrir au public une ancienne carrière ;
- celui porté par la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France pour le développement d'un Pôle Agricole Urbain Solidaire et Ecologique (PAUSE) sur un ancien hôpital (hôpital Adélaïde Hautval) à Villiers-le-Bel (95) ;

- ou encore le projet porté par l'EPT Boucle Nord-de-Seine visant à redynamiser la plaine agricole d'Argenteuil, en y pérennisant l'activité agricole existante et en y installant de nouveaux agriculteurs.

Fin 2020, trois nouveaux dispositifs pour un aménagement plus résilient et en faveur du Climat ont vu le jour, concrétisant des propositions issues de la COP régionale Île-de-France. Participant à l'échelon local à l'objectif plus global de transformer la région en un territoire ZAN, ZEN et circulaire, ils visent à aider les communes et EPCI franciliens à économiser le foncier, à renaturer leur domaine public à créer des espaces de bien-être pour les habitants et de protection de la santé des plus vulnérables face aux épisodes de canicule qui accompagnent le réchauffement global de la planète.

Leur mise en œuvre rapide et opérationnelle, a pris la forme d'appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt pour contribuer ainsi localement à la reconstruction écologique de l'Île-de-France via :

- un **soutien régional à 100 projets d'îlots de fraîcheur**, avec point d'eau, dans les communes ;
- un accompagnement des communes franciliennes dans la **transformation de leurs entrées de ville** ;
- une aide régionale pour **réhabiliter au lieu de construire**.

La création de la Biennale d'Architecture et de Paysage d'Île-de-France a, quant à elle, permis de créer et d'inscrire dans le temps, un espace de réflexion, de partage et de diffusion des pratiques contemporaines d'aménagement, toujours plus respectueuses de l'environnement. En interpellant professionnels et grand public sur le lien existant entre l'Homme et la Nature. Au travers de son habitat et de son cadre de vie, cet évènement, dont la 1^{ère} édition s'est tenue de mai à juillet 2019, a permis une plus grande prise de conscience sur la nécessaire préservation des ressources et adaptation au changement climatique.

Enfin, **lauréate en 2019 de l'appel à manifestation d'intérêts « Territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA)**, la Région s'affirme comme fer de lance d'un renouvellement urbain durable et respectueux de l'environnement.

4.3 Une politique régionale qui promeut le développement durable de la Vallée de la Seine

De 2016 à 2020, la Région, au titre du **CPIER Vallée de la Seine** a mobilisé 2,15 M€. 84% des dotations en investissement et 45% des dotations en fonctionnement ont servi à financer des démarches et projets ayant un impact positif sur l'environnement.

Parmi les démarches financées de manière continue sur la durée du programme, on peut citer :

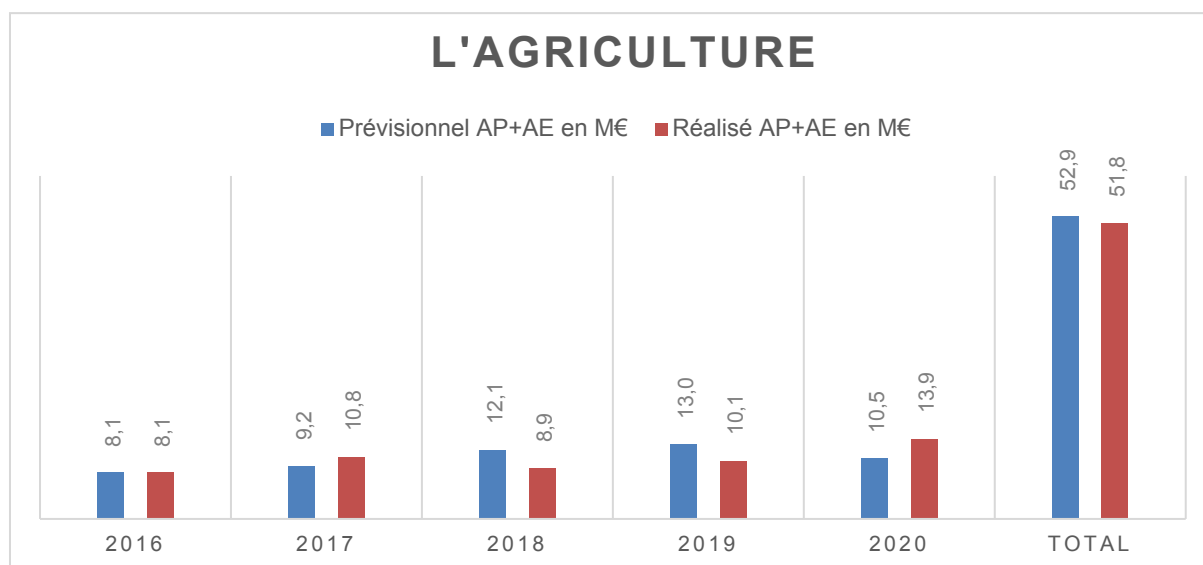
- la connaissance des paysages de la Vallée de la Seine et leur évolution, dont l'objectif est d'identifier les effets sur les paysages des activités anthropiques et de développer une ingénierie spécifique pour les préserver lors des interventions d'aménagement. 0,134 M€ de fonctionnement ont été consacrés à cette activité sur ces cinq années ;
- la maîtrise du développement urbain, essentiellement au travers de la participation à des études de redynamisation de ZAE en perte de vitesse, mais aussi d'une étude visant à redynamiser l'activité commerciale de cœur d'agglomération de Persan/Beaumont sur Oise, pour un montant total d'affectations de 0,436 M€ d'investissement sur la durée du contrat.

De plus, 22 autres projets ont été cofinancés, dont 10 ont une valeur ajoutée clairement environnementale, parmi lesquels :

- le Projet d'harmonisation et de renforcement du suivi haute fréquence de la qualité de l'eau de la Vallée de la Seine (PHRESQUES), phases 1 et 2, utile au développement durable de la Vallée de la Seine et constituant une avancée majeure dans la compréhension du fonctionnement de l'hydro-système global du fleuve (0,173 M€ en investissement pour les deux phases, 2016 et 2018) ;
- le projet Probois, qui vise à élaborer des solutions de construction innovantes utilisant le hêtre de Normandie, à en développer la production industrielle au sein des entreprises de transformation du bois et à développer le transport de ces produits par voie fluviale pour l'alimentation des chantiers en Île-de-France (0,073 M€ en investissement en 2018) ;
- Le projet Freh ecopavers, qui utilise des pavés à base de coquillage destinés à lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbain sur des chantiers expérimentaux (0,050 M€ en investissement en 2020).

5. Agriculture et ruralité

5.1 Le volet agricole de la politique régionale



Sur le volet agricole, le budget consacré aux investissements a été en hausse constante depuis 2016, et encore renforcé après le vote du **Pacte agricole** en 2018. Ce volet permet d'accompagner de manière volontariste la modernisation et la transformation de la ferme francilienne vers une agriculture plus proche des Franciliens, plus diverse, plus résiliente et avec une empreinte réduite sur l'environnement, pour qu'elle soit actrice de la transition écologique et énergétique et pourvoyeuse d'une alimentation sûre, de qualité et de proximité. 13,2 M€ ont été affectés sur ce volet pour des investissements en faveur de l'environnement et de l'innovation. Par ailleurs, des actions collectives de soutien à la structuration de filières durables ont également été accompagnées à hauteur de 4,9 M€.

L'action innovante en faveur de l'**agriculture urbaine** a permis, depuis 2019, l'accompagnement de nouveaux projets d'alimentation de proximité créateurs de liens entre producteurs et citadins, en articulation, en 2020, avec le budget participatif éco-citoyen. Ces projets représentent un montant de 0,532 M€.

D'autres actions comme le soutien aux **programmes agri-urbains** accompagnant les territoires péri-urbains et leurs acteurs, professionnels et habitants, dans des actions concertées, et visant à la préservation et au développement de leur agriculture, ou le soutien à la SAFER ont également été soutenues dans le cadre du contrat de projet Etat-Région. Plus de 6 M€ ont été consacrés à ces actions depuis 2016.

Par ailleurs, la Région a également poursuivi son soutien au CERVIA, devenu **Île-de-France Terre de saveurs**, en pointe sur les problématiques liées à l'alimentation locale, aux circuits courts et à l'accompagnement des filières. Île-de-France Terre de saveurs est notamment mobilisée pour valoriser davantage la marque régionale « Produit en Île-de-France » et joue un rôle majeur dans l'identification et la promotion des filières franciliennes pour incarner le « manger mieux, sain et francilien ». Les soutiens apportés à Île-de-France Terre de Saveurs ont représenté depuis 2016 un montant de 6,9 M€.

La Région a ainsi produit le service numérique « Mes produits locaux » à destination du grand public, permettant à chacun de :

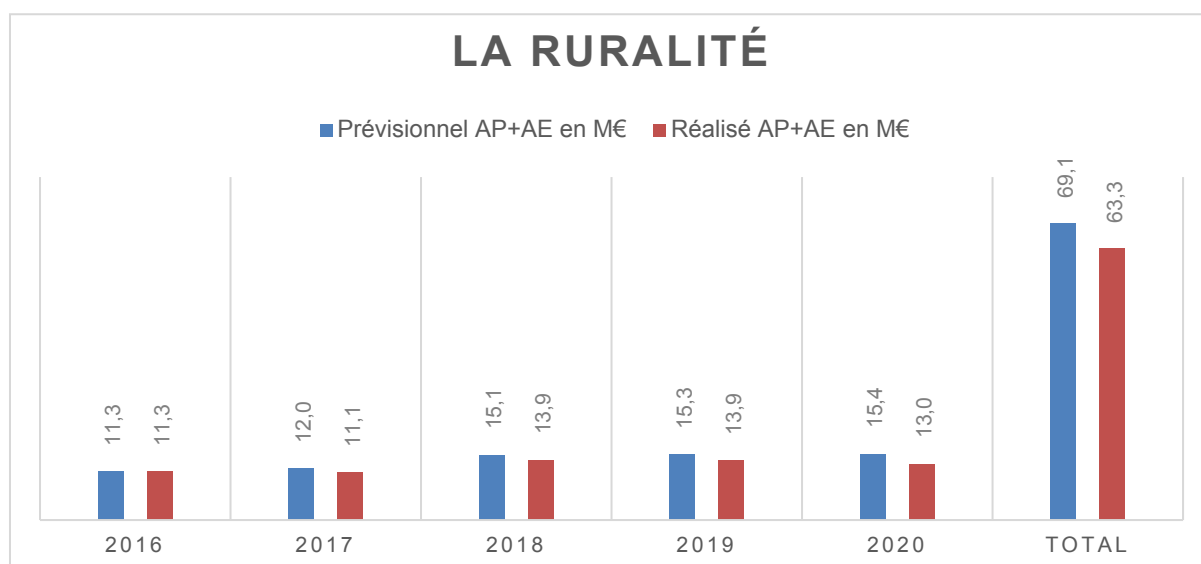
- Se sensibiliser aux enjeux de l'alimentation locale et durable ;
- Explorer toutes les solutions d'alimentation de proximité (producteurs en vente directe, AMAP, épiceries locales, ruches, entreprises artisanales) disponibles sur le territoire ;
- Passer à l'action dans son quotidien de manière ludique en relevant des challenges locavores.

De plus, la Région a confirmé, à partir de 2018, sa volonté d'agir en faveur de **l'Agriculture Biologique** et a déjà largement fait bouger les lignes. Du statut de « lanterne rouge » du développement de l'agriculture biologique en 2015, l'Île-de-France est passée à celui de première région pour le nombre de conversions en 2018 et 2019 et a pu confirmer cette position en 2020. Selon les données, les surfaces certifiées ou en cours de conversion atteignent en 2020 environ 30 000 ha contre 11 000 ha en 2015, soit une multiplication par 2,7 en cinq ans. Les soutiens à l'agriculture biologique, sous forme d'aides directes ou d'aides aux structures accompagnatrices de la filière, s'élèvent à plus de 10 M€.

Des actions d'animation et de diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement ont également été largement soutenues, à la fois par des soutiens aux structures d'accompagnement des agriculteurs mais également par des aides aux exploitations. Ces dernières s'inscrivent dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques contractualisées avec les agriculteurs qui ont connu un grand succès depuis 2016, notamment sur le volet de la biodiversité. Plus de 6,3 M€ ont été consacrés à ces actions.

Enfin, à la croisée du Pacte agricole et du Pacte rural, l'action « **Travaux pour le logement des salariés agricoles** » permet depuis 2019 d'apporter un concours financier aux agriculteurs franciliens qui souhaitent réhabiliter du bâti agricole respectant les normes environnementales en vigueur, afin d'offrir un logement à des salariés agricoles, des apprentis ou des employés saisonniers (0,328 M€ y ont été consacrés).

5.2 Le volet de la ruralité



Avec le **Pacte rural** voté en 2016, la Région affirme depuis le début de la mandature, son soutien inédit et son ambition d'offrir aux territoires ruraux la qualité de vie et les services dont ils ont besoin, comme tous les Franciliens, dans une logique de « juste retour », tout en les

valorisant comme des atouts de premier plan pour la relance durable et la reconstruction écologique de la Région. L'objectif de doubler les financements à destination des territoires ruraux a été atteint dès la 1^{ère} année de mise en œuvre du Pacte rural.

De 2017 à 2020, 272 **Contrats Ruraux (CoR)** ont été votés, représentant 37,535 M€ d'affectations pour des communes et des syndicats de moins de 2 000 habitants. Comme pour les CAR, les actions financées recoupent des thématiques dédiées aux équipements et aux espaces publics. Les actions liées à l'aménagement d'espaces de qualité ont été intégrées au Jaune environnemental, représentant plus de 5 M€ d'engagements.

De plus, fin 2020, la Région a mis en place un « Bonus patrimoine » dans le cadre du CoR. Les éléments patrimoniaux éligibles doivent illustrer l'histoire et l'identité de la commune et respecter les normes environnementales. Les jardins comme le patrimoine naturel ont été pris en compte dans le périmètre.

Afin de soutenir et de favoriser la **revitalisation commerciale des territoires ruraux**, particulièrement éprouvés par la concurrence des zones commerciales créées en périphérie et par la disparition des services publics, la Région a voté, dès juillet 2016, un dispositif destiné à maintenir les commerces de proximité. D'une part, en soutenant directement les projets portés par les commerçants ou futurs commerçants eux-mêmes, d'autre part, en aidant les projets, portés par les communes, en faveur du maintien d'une activité commerciale en centre-ville ou en centre-bourg. Cet accompagnement à la revitalisation est un élément essentiel pour limiter les flux dans les territoires peu denses et diminuer l'usage de la voiture. 154 communes rurales ont été accompagnées et 10,5 M€ engagés depuis 2016 soit 282 opérations financées.

La Région a mis en place, depuis 2016, une politique de soutien au développement des espaces collaboratifs sur son territoire, et notamment dans les territoires ruraux et péri-urbains, pour désaturer les transports en commun et pour permettre la mise en place du télétravail ou du travail collaboratif entre les entreprises. Ainsi, 139 espaces de télécentres ou de fablabs ont été financés à hauteur de 11,051 M€

Réponse inédite pour des espaces ruraux singuliers et sensibles, les **Parcs naturels régionaux** ont permis, depuis leur création, de dynamiser des projets de territoire pilotés collectivement par les acteurs des territoires, de soutenir un développement économique et social basé sur la valorisation des ressources locales, de rendre quotidien un idéal de qualité de vie et de repenser la relation ville-campagne.

Les Parcs sont aujourd'hui à la croisée des priorités affirmées par la Région pour la transition écologique et énergétique, la valorisation des filières agricoles et forestières, le commerce de proximité, les filières courtes, la croissance des PME, le soutien aux commerces et à l'artisanat, l'attractivité de la région capitale. Ils sont également « passeurs de savoir-faire » pour le reste de nos territoires ruraux.

Les contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ont permis la réalisation, sous pilotage régional, de programmes d'actions ambitieux en conciliant priorités régionales affirmées et missions fondamentales dévolues aux Parcs :

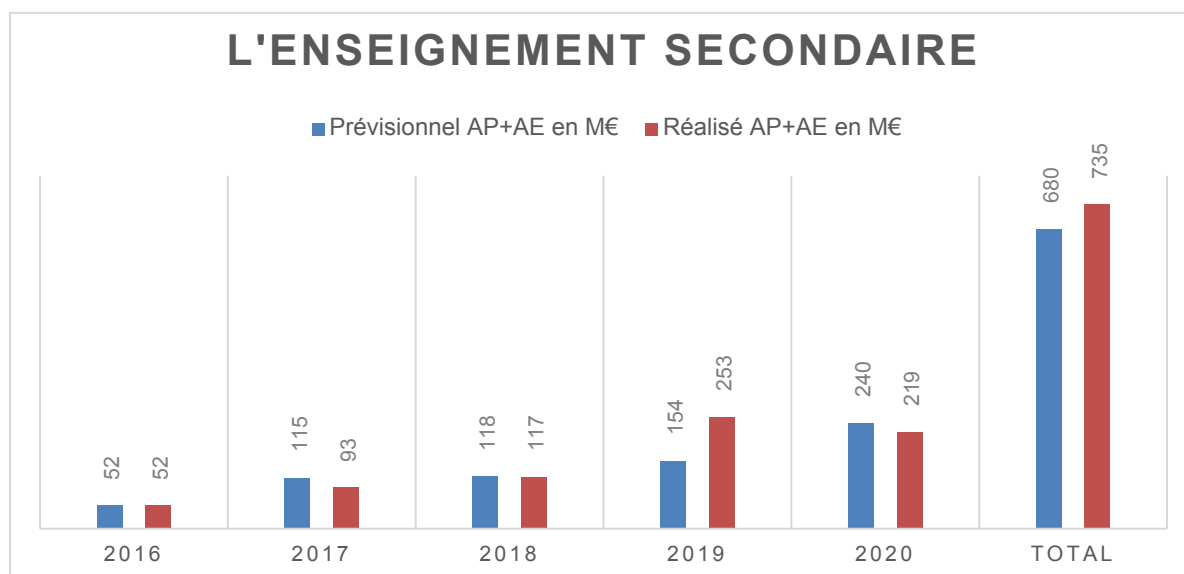
- la préservation et la sauvegarde du paysage, du patrimoine naturel et des espaces ouverts ;
- le soutien à l'économie locale par la valorisation des productions agricoles locales en circuits courts et le développement des filières de bio-matériaux ;
- la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- le développement des écomobilités ;
- la sensibilisation à l'environnement.

Inscrit dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020, le soutien régional aux Parcs naturels régionaux s'est traduit depuis 2016, outre l'aide au fonctionnement des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des PNR, par l'accompagnement de :

- 124 opérations du PNR Haute Vallée de Chevreuse ;
- 117 opérations du PNR du Gâtinais français ;
- 130 opérations du PNR du Vexin français ;
- 84 opérations du PNR Oise Pays de France.

Fin 2020, la Région a par ailleurs engagé une procédure de classement du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin. Le projet a été préparé depuis 2012 avec des études et une concertation des acteurs locaux qui se sont déroulées jusqu'en 2017 pour aboutir à un périmètre stabilisé et un avis favorable du préfet en septembre 2020.

6. Enseignement secondaire



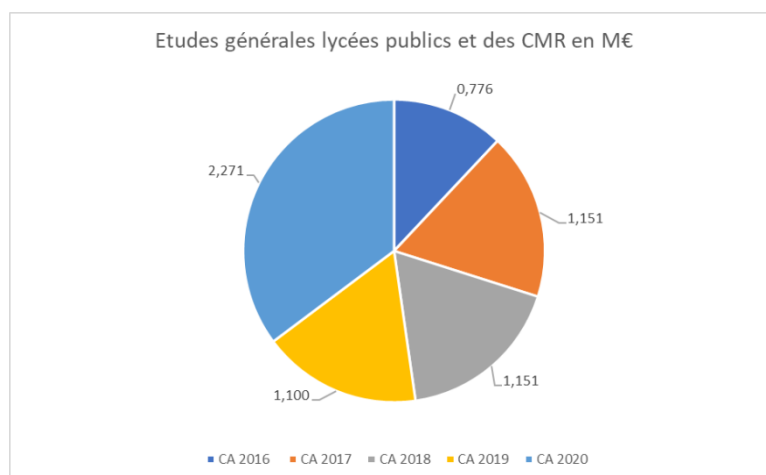
Le budget « **Enseignement secondaire** » comporte plusieurs types de mesures environnementales.

6.1 Les opérations de construction, de rénovation des établissements de l'enseignement secondaire (lycées publics, cités mixtes, lycées privés) s'inscrivent dans la stratégie environnementale de la Région

Le programme prévisionnel d'investissement révisé (PPI 2017-2027) voté par l'Assemblée Régionale par délibération n° CR 2017-59 du 10 mars 2017 est dans sa 4^{ème} année de mise en œuvre.

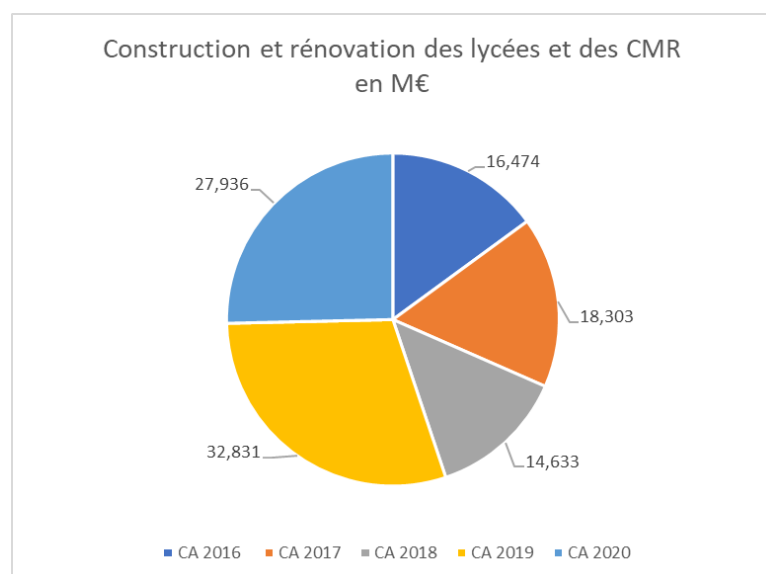
Les opérations entreprises dans le cadre du PPI du Pôle Lycée (plus de 35 opérations dont les études ont été votées depuis 2016) sont réalisées et programmées suivant des objectifs environnementaux ambitieux et renforcés ces dernières années, avec notamment la labélisation HQE de 9 opérations. Les opérations de construction et de rénovation intègrent dans leur budget des objectifs sur l'énergie, le réemploi, la gestion de l'eau, la végétalisation, la gestion des déchets, le confort des usagers et le chantier propre. Une conception bioclimatique est demandée en respectant les grands principes (implantation du bâti dans sa parcelle, performances des parois, implantation des parois vitrées, ventilation naturelle et protections solaires) permettant d'atteindre des bâtiments sobres (consommant peu), sans besoin de rafraîchissement pour l'atteinte du confort d'été et avec un confort optimal des usagers (apport de lumière naturelle, ventilation permettant une bonne qualité de l'air intérieur et température maîtrisée).

De manière systématique, les études générales comme la réalisation de diagnostics environnementaux (analyse environnementale de site, diagnostic réemploi, diagnostic de pollution de sol, diagnostic phytosanitaire, etc.) sont entreprises et permettent de définir les opportunités et contraintes des sites, en vue d'établir les possibilités de réduction de l'empreinte écologique des opérations de construction ou de rénovation ainsi que les grosses réparations dans les établissements de la région.



Dans le cadre du Plan Vert régional, les opérations proposent une action alternative en matière de gestion de l'eau et de végétalisation sur les parcelles et les toitures (plus de 80 000 m² déjà livrés et plus de 60 000 m² dans les projets en études) pour lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbaine, limiter les inondations et le surdimensionnement des réseaux et infrastructures de traitement.

Sur les aspects énergétiques, les lycées traités en réhabilitations lourdes et les constructions neuves d'Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) s'inscrivent dans la réglementation RT2012 et vont au-delà de cette norme, en visant le niveau E3 du label E+C- depuis 2017, permettant l'atteinte d'objectifs vertueux en matière d'économie d'énergie. Les énergies renouvelables locales sont valorisées, dès que cela est possible avec le recours à la biomasse, à la géothermie, au photovoltaïque ou à la cogénération notamment.



Concernant l'empreinte carbone, les opérations visent également depuis 2017, le niveau C1 du label E+C-, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En complément un niveau minimum de recours à des matériaux biosourcés a été fixé en 2017 à 18 kg/m². Ce niveau sera dépassé sur plus de 20% des opérations recourant à plus de 40 kg/m² de bois dans le cadre de l'engagement pris fin 2020 sur le Pacte Bois Biosourcé.

Enfin, depuis fin 2020, la prise en compte des matériaux issus du réemploi est systématisée avec la réalisation d'un diagnostic ressource, conformément à la Stratégie Régionale d'Economie Circulaire. A l'issue de ce diagnostic, des objectifs en termes de réemploi sont fixés opération par opération.

Dans le cadre de la rénovation des lycées publics, les actions de rénovation thermique servent la stratégie régionale du plan climat grâce à la réduction des émissions de gaz à effets de serre par exemple.

Entre 2016 et 2020, 4 marchés public globaux de performance ont mobilisé un montant total d'opérations de 172,782 M€, soit :

- 43 M€ pour la déconstruction-reconstruction du lycée François Rabelais à Paris (75)
- 27,510 M€ pour l'extension de capacité du lycée Henri Sellier à Livry-Gargan (93)
- 58,272 M€ pour la reconstruction du lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen-sur-Seine (93)
- 44 M€ pour la construction du lycée neuf à Vincennes (94)

Concernant le gros entretien renouvellement (GER), estimé au total à 7,679 m€, 3,479 M€ ont été affectés en faveur du :

- Lycée Henri Sellier à LIVRY-GARGAN (93)
- Lycée Marcel Cachin à SAINT-OUEN (93)
- Lycée neuf à VINCENNES (94)
- Lycée Paul Valery (75)

6.2 L'exploitation et les opérations de maintenance des établissements de l'enseignement secondaire sont également concernées dans le domaine des fluides, de l'énergie, et des déchets

Le marché P2P3PFI, notifié en 2013, continue de participer aux efforts que fournit la Région pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée : renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées franciliens, qui constituent la part prédominante des propriétés régionales.

Depuis 2016, 25 lycées ont rejoint ce marché d'exploitation à la suite de la modernisation des chaufferies avec la suppression du fioul pour raccorder les chaufferies en gaz.

Le renouvellement des équipements de production de chaleur vieillissant (moyenne d'âge équipement entre 20 et 30 ans) s'est également poursuivi.

Cela a induit une diminution du nombre d'équipements (pompes simples, baisse des puissances installées...) pour diminuer les consommations de gaz et de chauffage urbain, pour réduire le taux de panne et garantir la continuité de service auprès de la communauté scolaire.

Les consommations ont diminué par rapport à la situation de référence de - 20%, ce qui revient à ne pas chauffer l'équivalent de 80 lycées par an soit 8 000 000 litres d'essence économisés.

Au total 458 lycées ont vu leurs chaufferies rénovées, avec 42 000T de CO2 évitées, soit une moyenne depuis 2016 de 8000 T de CO2 évitées.

Par ailleurs, la Région met à disposition les toitures des lycées auprès d'opérateurs qui s'acquittent d'une redevance d'occupation du domaine public pour installer des panneaux photovoltaïques. 13 installations photovoltaïques sont déjà en service.

De plus, tous les postes de transformation au pyralène ont pu être remplacés ainsi que 55 postes de transformation vétustes.

Dans le cadre de la maintenance, la Région a mis en place une expérimentation de Smart Building dans les lycées franciliens durant l'année scolaire 2019-2020. Cette démarche a consisté à placer des capteurs qui ont permis la mise en œuvre de solutions de relevés d'informations à distance.

Les domaines concernés sont :

- la consommation (gaz, eau et électricité),
- la production d'énergie (chauffage),
- l'environnement de travail et le confort (température des salles, hygrométrie, luminosité),
- la connaissance du bâti (occupation des espaces).

Toutes les données et les informations relevées ont été suivies et étudiées durant l'année scolaire 2019-2020.

6.3 L'accompagnement par la Région des actions pédagogiques des établissements sur le développement durable

La période 2016-2020 a été une période charnière pour la transformation numérique des lycées au service de la réduction de l'impact environnemental.

Après deux années d'expérimentation, en 2017, de 17 lycées « 100% numérique », la Région a décidé le déploiement du numérique à l'échelle du territoire francilien, en phase avec la réforme du baccalauréat et la mise en place de la gratuité des manuels scolaires. À la rentrée 2019, 320 lycées volontaires ont décidé de se lancer dans le virage numérique proposé par la Région.

Une deuxième accélération a été proposée à la rentrée 2020 en mettant à disposition de tous les élèves de seconde un équipement numérique.

Ce matériel est mis à disposition pendant la durée de la scolarité et libéré de son contrôle et pilotage à la sortie des 3 années de lycée. Ce matériel devenant propriété de la famille à l'issue de la scolarité pourra accompagner le jeune dès le début de son parcours post-bac. **La Région propose donc un outil compatible avec d'autres usages ne nécessitant pas l'achat par la famille d'équipements supplémentaires.**

Concernant l'accès à l'internet, la totalité des lycées franciliens disposeront du THD d'ici fin 2020 (29% fin 2015). La Région a aussi fait le choix d'équiper tous les lycées en WIFI. **L'effort de standardisation et le remplacement de nombreux composants des réseaux par des appareils plus sobres en consommation énergétique** permettent de réduire l'impact environnemental.

Durant cette période 2016-2020, le marché passé en fourniture d'ordinateurs de bureau, de tablettes et d'équipements individuels, **conforme à la norme EnergyStar**, prévoit une **clause relative à la reprise des déchets issus des équipements électriques et électroniques (DEEE) pour collecter gratuitement des ordinateurs mis au rebut, pour leur traitement** (conformément au code de l'environnement).

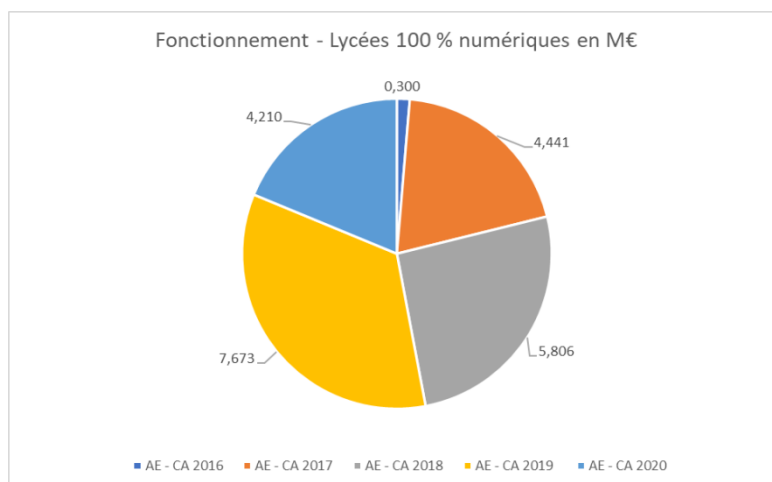
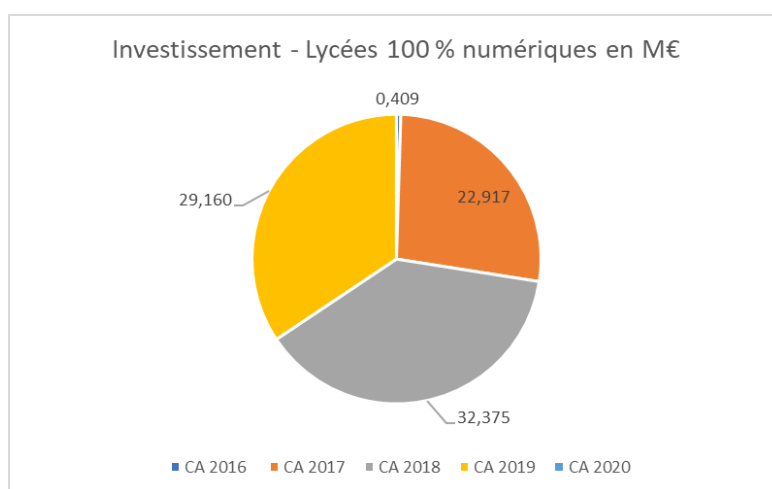
La mise en place de nouveaux outils numériques au service de la pédagogie (vidéoprojecteurs interactifs, équipements individuels, ENT, ressources et manuels numériques) dans les établissements ont permis à **la Région de prendre le virage numérique et favoriser la dématérialisation**. Le réseau social éducatif *Monlycée.net*, mis en place à la rentrée 2017, participe à cet objectif. Entre les ressources, les manuels et les nouvelles briques de « e-

administration » dans le cadre de plans d'équipements. **De nombreuses actions se déroulent désormais en ligne, évitant ainsi les échanges papiers.**

La crise sanitaire actuelle et le confinement ont ainsi accéléré la dynamique de création de documents en ligne : de 80 000 documents en février à **350 000 documents créés en mars**. On note aussi un usage intensif des casiers numériques pour stocker des documents : ils sont passés de 23 000 en février à presque **390 000 en mars**.

La Région a mis en place dans l'ENT un système de **web conférence sécurisé**. Cet outil a trouvé rapidement son public avec **50 000 classes virtuelles** créées depuis l'ouverture du service.

Le service **peertube** a été ouvert début mai 2020, permettant à l'enseignant d'enregistrer son cours et de le diffuser, de manière privée (pour sa classe ou son lycée) ou de manière publique. Autant de nouveaux dispositifs permettant de nouvelles formes d'apprentissage, très attendues dans cette période de grands et rapides changements.



Afin de sensibiliser les lycéens aux enjeux environnementaux, la Région a organisé le concours de projets Green Hackathon sur le thème « le lycée et le développement durable dans son territoire ». Les lycéens franciliens ont été appelés à candidater par équipes, du 16 septembre 2020 au 14 octobre 2020 et celles retenues ont pu être accompagnées pour développer et préciser leur projet répondant à une des trois problématiques suivantes :

- Plus de vert dans mon lycée – Comment valoriser la nature (flore ou faune) dans mon lycée ?
- Mieux manger, mieux consommer – Comment rendre plus durables la consommation et l'alimentation au sein du lycée ?
- Mon lycée en transition – Comment faire en sorte que mon lycée soit moins énergivore (sans de grands travaux !) ? Comment réduire notre empreinte carbone pour nos déplacements ?

Ces projets ont fait l'objet d'une présentation à un jury pour nommer les projets lauréats.

Dans le domaine du transport, le parc automobile mis à disposition des lycées a fait l'objet d'une politique de verdissement depuis 2016. Ainsi, 49 véhicules neufs électriques ont été achetés entre 2016 et 2020. La moyenne annuelle est de 10 Kangoo achetés.

6.4 Le développement de l'alimentation biologique et l'approvisionnement en circuits courts dans la restauration scolaire :

En mars 2017, l'objectif que « d'ici 2024, 100% des lycées franciliens soient approvisionnés avec des produits locaux, dont 50% de produits bio », a été adopté.

Après une première phase d'expérimentation sur 118 lycées lors de l'année scolaire 2018, la Région a généralisé l'introduction des produits biologiques et locaux depuis septembre 2019 via le financement d'un supplément de 21 centimes par repas, pour un total de plus de 5 M€ par an pour l'ensemble des 465 lycées franciliens.

Parallèlement, une enquête réalisée en juin 2019 auprès des lycées a permis d'identifier les besoins des différents acteurs pour parvenir à remplir ces objectifs de manière efficiente.

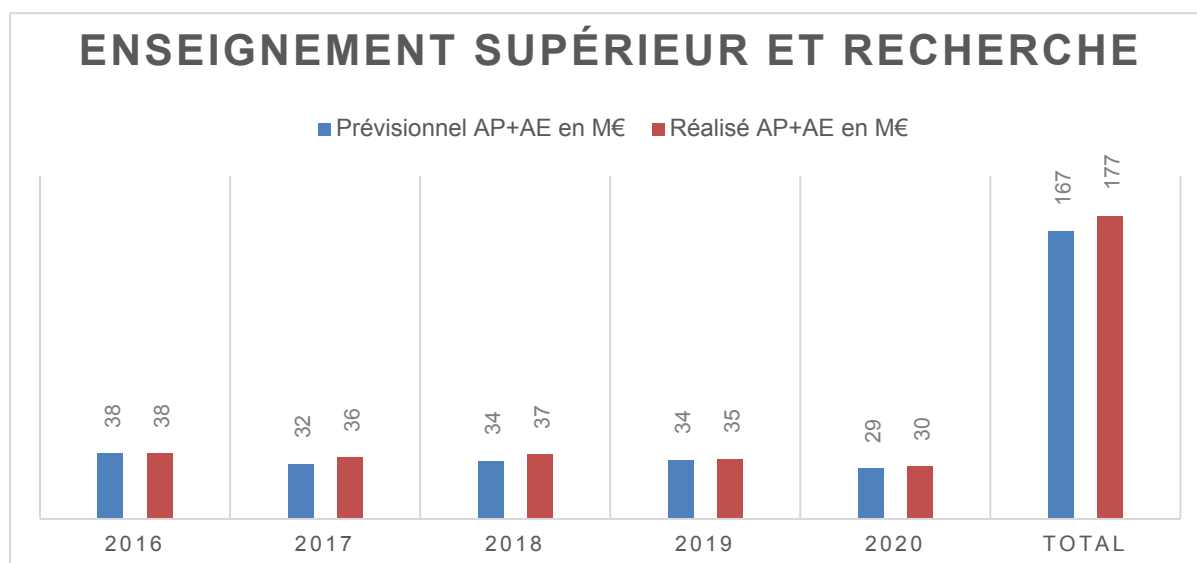
Un panier de 14 produits franciliens « prioritaires » a ainsi pu être constitué, en collaboration avec le monde agricole. Afin de rendre ces produits facilement accessibles aux lycées, une boîte à outils a été mise à leur disposition en septembre 2020.

D'autres actions ont été identifiées et sont actuellement en cours de réalisation :

- les premiers marchés de denrées alimentaires de la centrale d'achat régionale sur les segments surgelés et épicerie, sont en cours de passation et seront bientôt mis à la disposition des établissements pour compléter cet accompagnement opérationnel aux achats.
- le marché pour l'acquisition d'un système d'information restauration pour l'ensemble des lycées a également été engagé fin 2020.
- la conduite du changement sera incarnée par un plan d'accompagnement des agents de restauration et la mise en place d'actions de sensibilisation des lycéens en cours d'élaboration.

Ainsi, permettre de garantir une alimentation de qualité à chaque lycéen s'inscrit dans la politique régionale de dynamisation des territoires régionaux, de soutien aux acteurs agricoles, d'accélération de la transformation et de la sécurisation de nos filières d'approvisionnement pour une protection durable de notre environnement.

7. Enseignement supérieur et recherche



7.1 La construction en maîtrise d'ouvrage

Sur le secteur de la **construction en maîtrise d'ouvrage**, la démarche environnementale adoptée pour les opérations immobilières universitaires s'appuie sur le référentiel « **Aménagement et Construction Durable** » (RACD), spécifique au secteur de l'enseignement.

Ce guide construit autour de cinq thématiques permet de définir le profil environnemental et développement durable du projet.

Onze opérations ont mis en œuvre le référentiel RACD, dont certaines sont en cours (EHES, BDIC, PICPUS, LOURCINE, ICE, INSTITUT DE MATH, IHP, ENVA, MATHSTIC, LA CHAPELLE, IUT DE NEUVILLE).

En outre des démarches complémentaires peuvent être engagées :

- **la démarche de certification NF-Bâtiments Tertiaires**, démarche de certification plus ancienne, autour des 14 cibles Haute Qualité Environnementale.
- **la démarche Bâtiment Durable Francilien dite « BDF »**, impulsée par Ekopolis, la démarche « Bâtiments Durables Franciliens » s'est inspirée des référentiels techniques portés par la Région Île-de-France et de la démarche mise en place en Région Provence Alpes-Côte d'Azur et Occitanie.

Les enjeux ont été adaptés au contexte francilien, avec des sujets spécifiques tels que la santé, la gestion des déchets, la biodiversité, la gestion des eaux pluviales. C'est aussi bien un support technique qu'une méthode d'accompagnement et d'évaluation.

Ainsi, en termes de résultats sur la période 2016-2020 :

- **28 opérations** ont été livrées, dont 11 réalisées par la Région. Parmi elles, 5 ont obtenu un label environnemental : 3 certifications (deux niveau « excellent », une niveau « très bon »), 1 lauréate BEPOS-ADEME et 1 opération primée dans le cadre du « off du développement durable ».

- L'opération de construction du bâtiment « Première Pierre » à Serris, engagée dans la démarche Bâtiment Durable Francilien a obtenu le niveau Argent au stade de la conception.
- La Maison de l'Île-de-France a reçu le Green Awards Solutions 2018 remis à Katowice pendant la COP 24.
- Six opérations ont fait l'objet d'un emprunt vert auprès de la BEI pour la période 2014-2019, dans le cadre d'un programme comprenant également des lycées et CFA. Dans le cadre du reporting 2020, différents indicateurs d'impact ont été renseignés dans le domaine environnemental :
 - o **la restructuration-extension du Campus Jourdan** a ainsi obtenu le niveau « Excellent » de la certification HQE ;
 - o **la construction d'une Maison de l'Étudiant à Guyancourt**, par sa conception environnementale, a permis une économie d'énergie évaluée à 197Mwh/an et d'éviter l'émission de 17 TEP de co2 ;
 - o **la construction du Grand Equipement Documentaire** à Aubervilliers – Campus Condorcet, en cours de chantier, est conçu selon une approche bio-climatique, sans climatisation, pour une consommation d'énergie prévue de 100kwh/m²/an ;
 - o **l'extension de la bibliothèque universitaire de Villetaneuse** a obtenu le niveau « très bon » de la certification HQE ;
 - o **la construction de la Maison de la Recherche** pour l'Université Paris 8 a généré une économie d'énergie de 51 MWh/an. L'émission d'environ 4 TEq/an de co2 sont évités ;
 - o **la construction de la Maison des Sciences de l'Environnement** pour l'Université Paris Est Créteil Val de Marne a obtenu le niveau « Excellent » de la certification HQE et génère une économie d'énergie de 5MWh par an.

Depuis 2017, le sourcing a permis de valoriser six projets, en phase de réalisation, ou sur le point d'être livrés : trois opérations du Campus Condorcet (l'EHESS, Grand Equipement Documentaire, Porte de la Chapelle), la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine à Nanterre, la construction d'AgroParisTech sur le Plateau de Saclay et la construction du bâtiment Agora sur le site de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort.

7.2 Des actions pédagogiques et la transformation numérique

Concernant la **transformation numérique**, les Trophées numériques du supérieur sont la déclinaison de la Smart région dans le domaine des usages numériques dans le supérieur. Au-delà des aspects pédagogiques, les usages numériques dans l'enseignement posent des questions en termes d'éco-responsabilité : impact climat, énergie consommée, déchets produits. Parmi les 45 projets soutenus dans les établissements franciliens, certains traitent plus particulièrement d'enjeux liés au développement durable (environnement et santé) :

- déploiement d'une plateforme numérique Wiki-Sullitest (outil des Nations Unies pour tester et améliorer les connaissances sur le développement durable) sur le Campus de Cergy Pontoise ;
- projet « Apprentis 360° » de formation et appropriation par la réalité virtuelle des enjeux du développement durable et des objectifs de Développement durable de l'ONU pour les étudiants de l'école Vauresson et du CNAM ;
- Makerlab de Paris Diderot aménagé avec du mobilier construit à partir de matériaux recyclés par une entreprise de l'Economie sociale et solidaire ;
- projet MIRIADE (médecine intensive réanimation digitale) de robot conversationnel destiné à la diffusion de la médecine intensive de réanimation en France et dans l'ensemble de la Francophonie porté par l'Université Paris 12 Créteil ;

- chaire internationale et pluridisciplinaire d'intelligence artificielle appliquée à la santé de l'Université Paris Descartes (aujourd'hui Université de Paris, à la suite de sa fusion avec Paris Diderot)

Dans le domaine universitaire, toujours, on peut également noter l'initiative de jardin partagé développée par les étudiants du site de Montereau Fault Yonne, au pied d'immeubles d'habitat collectif.

Les **tiers lieux d'enseignement supérieur à distance (Digitale Académie)** permettent également l'enseignement à distance par le numérique à proximité du lieu d'habitation des étudiants limitant ainsi la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports. Un travail reste à mener sur la base des premiers campus et expérimentations pour optimiser leur consommation énergétique et la gestion des déchets, notamment DEEE, engendrés par l'activité de ces sites.

7.3 Le secteur de la recherche

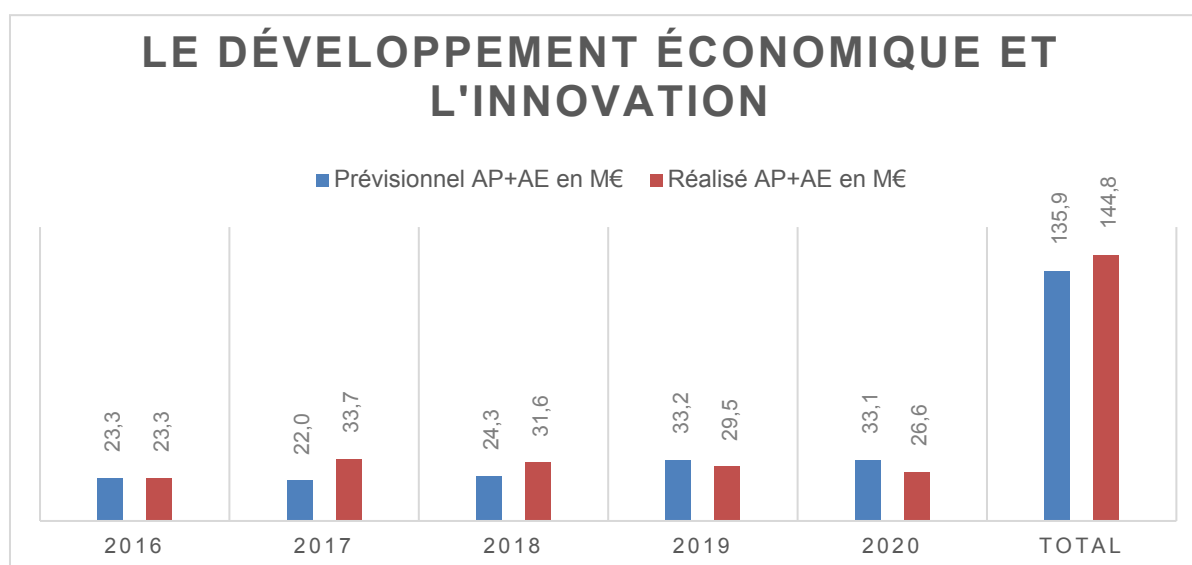
Dans le secteur de la recherche, les dispositifs **SESAME** et **DIM** contribuent à apporter aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche franciliens les moyens de réaliser des programmes dédiés à l'environnement, au développement durable, de proposer des outils technologiques mutualisés et de diffuser auprès du grand public les avancées de la science dans ces domaines.

Ainsi, l'appel à projets annuel **SESAME** a permis de financer des équipements scientifiques dédiés à la recherche et la Région a pu participer au cofinancement de plusieurs projets axés sur l'environnement, au niveau de la région ou des villes : éco-activités, énergies, bio-matériaux, (re)construction durable, traitement des déchets.

Par ailleurs, la Région soutient également des actions en faveur de la **diffusion de la culture scientifique** via un appel à projet, permettant de sensibiliser le public aux questions environnementales et à la recherche sur l'environnement.

Enfin, l'Exécutif régional a mis en place la **création d'espaces collaboratifs** sur les campus pour réduire les déplacements dont les plus polluants ont un impact sur la qualité de l'air.

8. Développement économique et innovation



Sur la période 2016-2020, la Région Île-de-France a engagé des actions ambitieuses en faveur de l'environnement au titre de sa compétence dans le développement économique renforcée par la loi NOTRe du 7 août 2015. Dès décembre 2016, la Région a adopté le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation** (SRDEII, stratégie #Leader). Dans un contexte marqué par l'épuisement progressif de matières premières et par la hausse des coûts du transport et de l'énergie, la mobilisation de l'enjeu environnemental répond à un double objectif d'identification de toutes les potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, mais également d'amélioration du cadre de vie des Franciliens.

En outre, avec l'adoption de la stratégie #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation, la Région Île-de-France s'est dotée d'une stratégie économique globale pour la période 2017-2021 qui a permis de renouveler en profondeur l'action régionale dans ces domaines.

Plusieurs politiques structurantes marquant une ambition nouvelle par rapport aux années antérieures, ont été déclinées en 2017 et les années suivantes. Ainsi, le financement des projets de nature à dynamiser l'économie des territoires de grande couronne s'inscrit pleinement dans la politique de réduction de l'empreinte environnementale de la Région avec le déploiement :

- de **mille tiers lieux** en Île-de-France d'ici 2021, qui visent à la création d'espaces de co-working, de fablabs ou de télécentres sur l'ensemble du territoire francilien et en particulier dans les territoires ruraux.
- d'**infrastructures très haut débit** : au titre du CPER 2015-2020, l'intervention régionale a permis de poursuivre la mise en œuvre des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN).

Par ailleurs, la Région a soutenu les TPE/PME et leur adaptation aux transformations numériques et écologiques, leur internationalisation, leur relocalisation et l'innovation, par le biais de son action. En outre, le soutien apporté aux projets collaboratifs de recherche et développement des entreprises à potentiel de croissance a constitué un axe fort de la politique régionale en relation avec les pôles de compétitivité franciliens, les grandes entreprises et les ETI franciliennes.

La Région a de plus souhaité accompagner et développer l'emploi durable en Île-de-France, avec une panoplie de dispositifs dédiés entre autres à l'environnement :

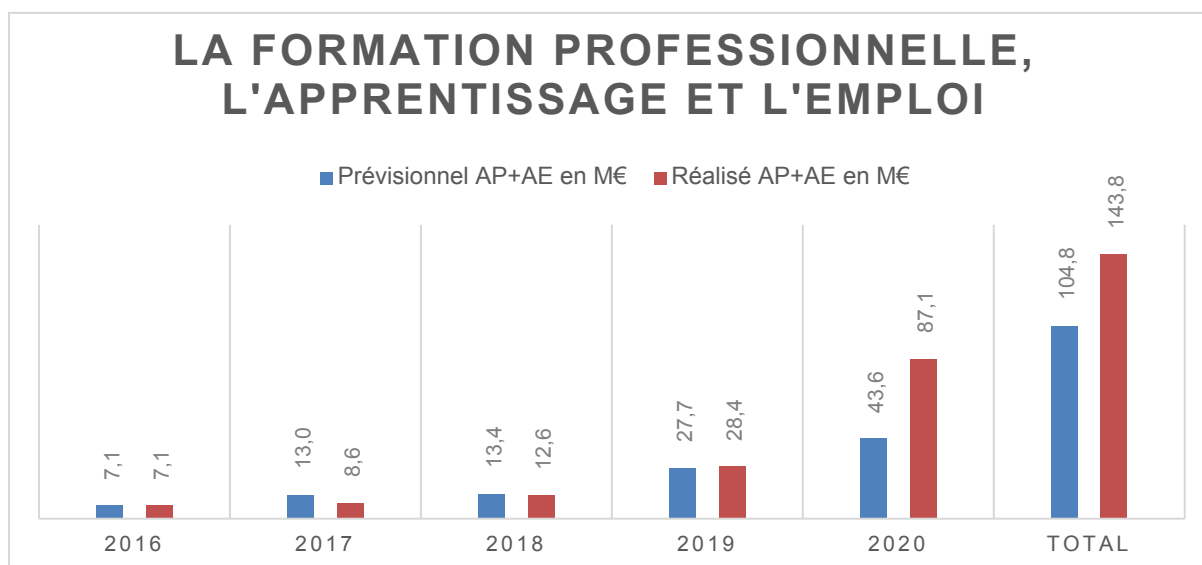
- l'action « **Soutien à l'économie sociale et solidaire** » a permis d'abonder les outils de garantie et de prêt d'honneur spécifiques aux entreprises de l'ESS et aux créateurs d'entreprises éloignés de l'emploi, notamment dans le domaine des éco-activités.
- le dispositif **INNOV'up** a permis, quant à lui, d'aider les entreprises ou les laboratoires de recherche à tous les stades de leurs projets d'innovation. Ainsi, l'Exécutif régional a souhaité accompagner les projets de faisabilité ou de développement des entreprises innovantes ainsi que les grands projets de développement.

De 2016 à 2020, la Région a soutenu plus de 400 000 entreprises via ses dispositifs de droit commun et un plan de relance de l'activité économique d'une ampleur exceptionnelle.

La plateforme Île-de-France Smart Services a été lancée le 15 octobre 2019 dans le cadre de la stratégie Smart Région. La transformation environnementale du territoire est un des quatre piliers fondamentaux et des partis pris au cœur de ce projet. La contribution de ce projet à cette transformation peut être estimée à hauteur de 1,3 M€ environ au titre du socle depuis 2017, et à hauteur de 1,45 M€ environ au titre des services numériques (espace environnement, Mon potentiel solaire, Ma nature en Île-de-France, Mon réflexe zéro déchet, Mes produits locaux, Du local sur mon plateau, A vélo en Île-de-France, Budget participatif écologique, etc.). Ces chiffres n'incluent pas l'impact environnemental évité par la mise en œuvre de services numériques nouveaux qui facilitent les usages de manière transverse.

Par ailleurs, 370 k€ ont été alloués à l'élaboration et la mise en œuvre du programme « Construire au futur, Habiter le futur », lauréat de l'appel à projets Territoires d'Innovation. Ces crédits ont ainsi permis, par effet de levier, de mettre en œuvre un programme d'innovation d'envergure d'un volume de 310 M€ sur 10 ans, dont un des objectifs phare est la transformation environnementale de notre territoire.

9. Formation professionnelle, apprentissage et emploi



Dans le cadre de sa politique de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, la Région met en place des formations qualifiantes et métiers visant un accès ou un retour à l'emploi.

Entre 2016 et 2020, la Région a consacré 81,329 M€ au financement des formations qualifiantes et métiers dans le cadre de sa stratégie environnementale :

- d'une part les formations qualifiantes et métiers conduisant à une certification ou un diplôme dont les contenus proposent des compétences et techniques directement liées aux problématiques environnementales et aux métiers du numérique ont permis la formation de 8261 stagiaires ;
- d'autre part, la Région propose un dispositif innovant de formation à distance (e-learning), permettant de réduire les déplacements des stagiaires. Ce dispositif a bénéficié à 8580 stagiaires.

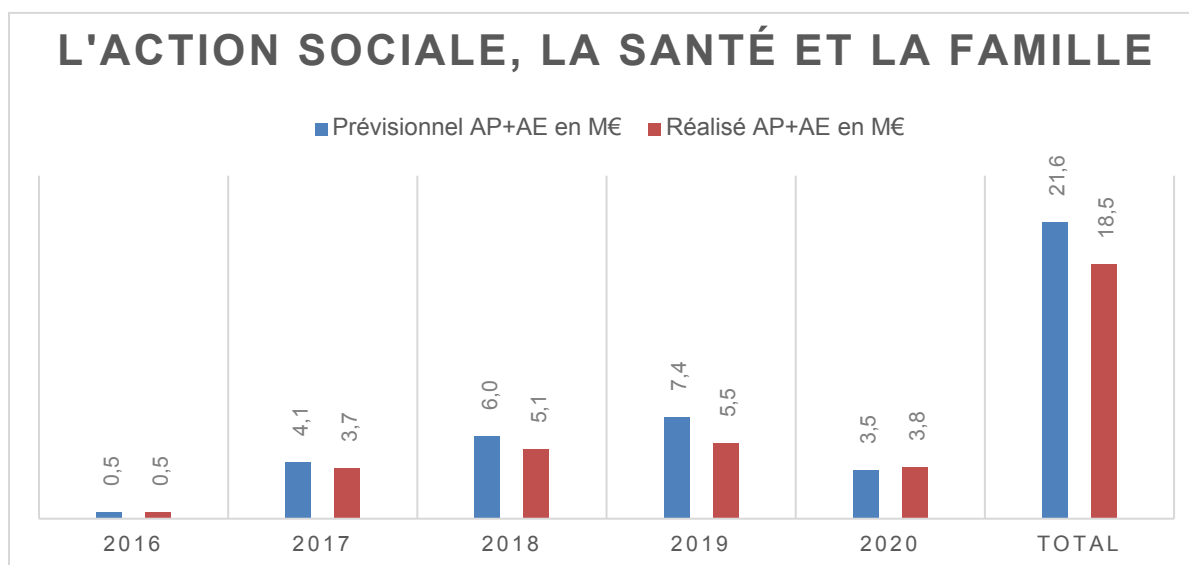
Par ailleurs, et afin de favoriser le déplacement en transports en commun des stagiaires de la formation professionnelle de leur domicile au centre de formation ou à l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur stage, la Région finance intégralement les transports pour les jeunes inscrits sur les programmes d'insertion professionnelle. Chaque année ce dispositif bénéficie à environ 15 000 jeunes.

Concernant les **formations en apprentissage**, suite à l'adoption de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui modifie, entre autres, les relations entre les Régions et les organismes de formation délivrant des formations en apprentissage, l'intervention régionale en 2020 a été entièrement renouvelée.

La politique régionale de soutien à l'investissement des centres de formation par l'apprentissage est résolument engagée en faveur du respect de l'environnement. Dans le cadre d'une politique d'économie d'énergie et de maîtrise des consommations, la Région met à la disposition des CFA, l'accès à une plateforme de suivi énergétique automatisée, consultable via internet. Cette démarche permet une optimisation des consommations énergétiques pour les CFA et une vision prospective des investissements pour la Région.

Par ailleurs, la Région a soutenu de grosses opérations ou des travaux importants de construction/rénovation de CFA inscrits dans une démarche environnementale selon le « Guide aménagement et construction durable de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'apprentissage ». Ce guide ne vise pas de label mais décrit une méthodologie avec des indicateurs de performance définis au regard du contexte, en concertation avec la Région et le porteur de projet, depuis la conception du projet jusqu'à la livraison et au retour d'expérience. Dans le cadre de travaux d'envergure, la Région a notamment subventionné 4 CFA pour un montant de 19,150 M€ et pour des projets inscrits dans une démarche environnementale (ESSEC, Eco-Campus, IGS et CODIS).

10. Action sociale, santé, famille



10.1 Formations sanitaires et sociales

Sur le secteur des formations sanitaires et sociales, la Région a créé, dès 2016, un **fonds d'urgence** pour pallier les situations les plus critiques, dans l'attente de la clarification de la part de l'Etat d'un potentiel transfert de compétence en investissement pour les bâtiments des formations sanitaires et les instituts de formation.

Depuis 2016, la Région a pu réaliser des travaux portant sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Or, force est de constater que les formations se déroulent dans des locaux souvent vétustes. Sans réponse de l'Etat sur cette question pourtant centrale dans un secteur où les besoins en professionnels formés font régulièrement l'actualité, la Région demeure sans compétence et sans moyen et ne peut donc pas assumer seule le financement de ces travaux.

Dans le cadre des investissements réalisés par les **centres de formation en travail social**, la Région a utilisé une partie des crédits à des projets améliorant les performances énergétiques des bâtiments afin de diminuer les charges de fonctionnement pesant sur les budgets, également financés par la Région.

10.2 Santé et action sociale

Sur le secteur de la santé et l'action sociale, tant en matière de **santé** qu'en matière de **solidarités**, les subventions régionales en investissement ont été mobilisées pour des opérations de **création, d'extension, de restructuration ou de rénovation de structures** avec l'objectif soit d'améliorer, soit de viser un haut niveau de qualité énergétique des bâtiments.

Dans le cadre de la politique de renforcement de l'offre de soins, un dispositif volontariste de lutte contre les déserts médicaux a d'abord été approuvé en 2017. Puis un important volet permettant une politique en santé innovante et ambitieuse a été adopté en 2018 dans le cadre de la démarche « Région solidaire », dont l'objectif d'améliorer l'offre de soins des Franciliens concourt à réduire les déplacements et, donc, l'empreinte écologique.

A fin 2020, le nombre de structures soutenues s'élève à 197 structures collectives dont 81 maisons de santé pluri-professionnelles.

L'appui au développement de la télémédecine a par ailleurs été redoublé depuis le début de la crise sanitaire afin de donner les moyens aux professionnels et aux établissements de santé de lutter contre l'épidémie de Covid-19. Dans le cadre du fonds d'urgence Santé, mis en œuvre en 2020, de très nombreux professionnels de santé franciliens ont ainsi pu s'équiper en caméras et autres outils nécessaires à la mise en œuvre de la télémédecine.

Sur le **secteur social**, depuis le début de la mandature, les femmes et les problématiques qui les touchent constituent une priorité affirmée de la Région, saluée par l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels. Ainsi, le soutien qui leur est apporté, particulièrement lorsqu'elles sont en difficulté, est un axe fort des politiques sociales régionales. En 2017, la lutte contre les violences faites aux femmes a été choisie comme Grande cause régionale. En 2019, la réinsertion des femmes a été érigée comme nouvelle Grande cause régionale.

Au total, depuis 2016, **40** projets ont été subventionnés dans le cadre du soutien aux établissements d'hébergement, services et accueils de jour pour femmes en difficulté.

Enfin, au titre du dispositif régional « Innovations sociales », la Région a financé de nombreux projets qui s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire : collecte alimentaire auprès des grandes surface, collecte des invendus et transformation des plats préparés au profit des personnes en situation de précarité, soutien aux épiceries solidaires qui favorise une cuisine « sociale » pour consommer les produits qui arrivent à date limite de consommation et favorisant les circuits courts.

Concernant le handicap, depuis le vote du rapport « **Région Île-de-France, Région solidaire** » en 2018, le règlement d'intervention permet d'accompagner et de soutenir un plus grand nombre de situations et de répondre ainsi plus efficacement aux besoins des établissements et services médico-sociaux pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Ce dispositif cible les opérations d'investissement en lien avec des projets d'établissements véritablement innovants ainsi que les projets d'habitat inclusif avec des constructions respectant l'environnement. Il permet ainsi l'acquisition de matériels dont une grande partie des matériaux sont recyclables, dans le cadre d'un projet innovant ou de recherche permettant aux personnes de bénéficier de prises en charge de pointe.

Il permet également l'acquisition de véhicules de service à carburant propre (hybride, électrique, GPL, GNV) et/ou de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite, dans la limite de deux véhicules par structures porteuses.

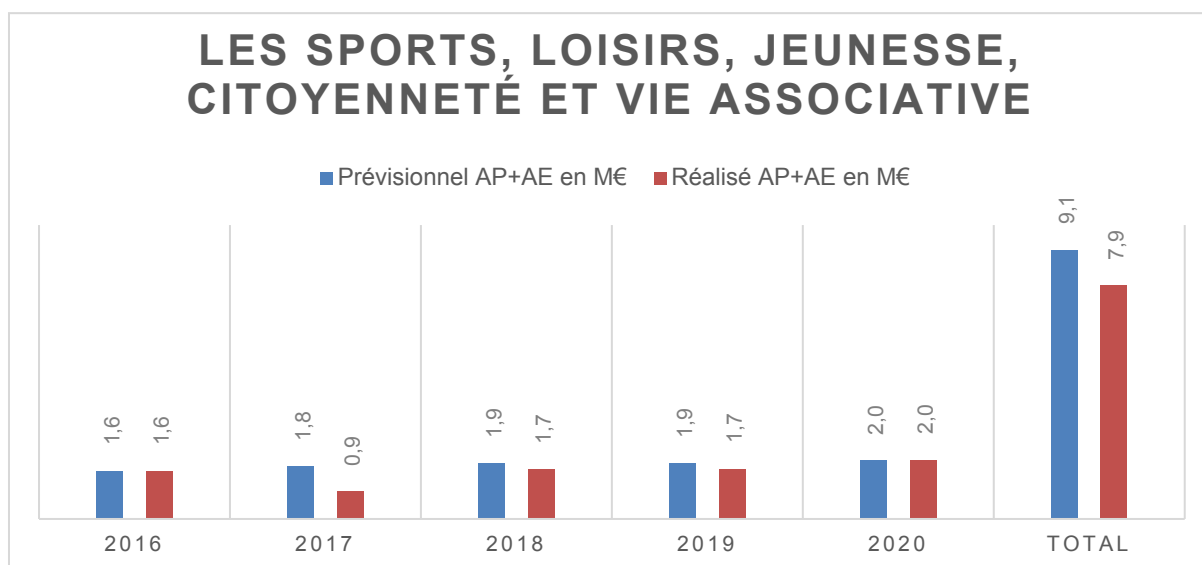
128 opérations ont ainsi été soutenues depuis 2016 dans le respect des normes environnementales de la construction.

Enfin, la Région, a mis en œuvre une démarche inédite visant à construire une **région solidaire amie des animaux**, pour encourager leur place, notamment, auprès des personnes fragilisées. Cette ambition d'une région soucieuse du bien-être des animaux et reconnaissante de tout ce que leur présence nous apporte vient conforter les grands chantiers menés sous cette mandature dans les domaines de la santé, du handicap, de la famille, ou encore de l'environnement. C'est la raison pour laquelle la Présidente du conseil régional d'Île-de-France a missionné Sophie DESCHIENS, Conseillère régionale, et Sylvie ROCARD, Secrétaire générale de la Fondation Brigitte Bardot pour dresser un diagnostic de la situation des animaux domestiques en Île-de-France et identifier tous les leviers d'action susceptibles de favoriser leur place, leur rôle et leur bien-être.

Dans la suite de ce rapport présenté en février 2020, la Région encourage les communes franciliennes à s'engager à ses côtés, en signant la charte « ville amie des animaux » pour

favoriser la place des animaux de compagnie sur le territoire communal et ainsi obtenir le label « ville amie des animaux ». Plus d'une quarantaine de communes l'ont déjà obtenue. En parallèle la Région a mis en place un dispositif de soutien financier aux projets œuvrant pour favoriser leur bien-être, la lutte contre la maltraitance et le développement d'activités créatrices de lien social et bénéfiques à l'économie locale.

11. Sports, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative



Depuis 2016, dans le cadre de sa politique de soutien aux acteurs du **sport** francilien, la Région s'attache à accompagner le mouvement sportif régional (ligues, comités sportifs, clubs) ainsi que les collectivités locales par un soutien d'opérations et programmes d'actions qui intègrent une composante environnementale.

Sont ainsi accompagnés, dans la durée, des projets :

- de construction, de rénovation et de réhabilitation d'équipements sportifs : piscines, terrains synthétiques de grand jeu (certification NF HQE, seuils en teneur en HAP...) et d'aménagement d'infrastructures pour le développement des sports nautiques (Kayak, stand up paddle, aviron, voile, ski nautique...)
- d'organisation d'évènements sportifs de dimension nationale et internationale (cahier de préconisations environnementale, Agenda Olympique 2020 adopté par le Comité Olympique International...) et des manifestations sportives à caractère régional et local, notamment en milieu naturel ;
- de sensibilisation à la protection de l'environnement ;
- des pratiques sportives (colloques, sports de nature, guides de bonnes pratiques et éco-gestes, cycles de formations...)
- de déplacements alternatifs dans l'espace urbain respectueux de l'environnement via l'application bougeott (marche à pied, running, skateboard, vélo...)
- d'allongement de vie des matériels sportifs et de réduction ou recyclage des déchets.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024, la Région apporte plus que jamais son soutien à l'organisation de grands évènements sportifs intégrant pleinement de bonnes pratiques sur la valorisation des déchets dans leur cahier des charges. En effet, jusqu'ici essentiellement porté sur les questions de performance, de sécurité et de confort des pratiquants, le sport ouvre également de nouvelles perspectives en matière d'innovations, qu'il s'agisse de l'écoconception des terrains et des bâtiments, de l'allongement de vie des équipements et matériels sportifs ou de la valorisation des déchets.

Véritables oasis de verdure au cœur d'une région très urbanisée, les 12 îles de loisirs d'Île-de-France, qui couvrent près de 3 000 hectares sur six départements franciliens, accueillent chaque année plusieurs millions de Franciliens. « Jardins de ceux qui n'en ont pas », elles prennent une place importante dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue et du Schéma régional de cohérence écologique.

Dans un souci d'exemplarité et d'expérimentation, la Région a poursuivi sur la mandature ses différentes actions en lien étroit avec les organismes gestionnaires des sites :

- la construction durable, en s'appuyant sur le guide « Aménagement et Construction Durable », destiné à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement intervenant sur les îles de loisirs et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables, en particulier de la géothermie et du solaire photovoltaïque ou thermique ;
- l'économie circulaire, avec notamment le traitement des déchets pour favoriser le tri sélectif et la réduction de la production de déchets à la source ;
- la préservation et la mise en valeur de la biodiversité et des espaces naturels et boisés dans les îles de loisirs qui en comportent de nombreux, aménagés ou non, et à forte valeur écologique susceptibles d'accueillir des mesures compensatoires aux travaux d'aménagement comme à Cergy, Etampes Val de Seine et Vaires-Torcy ;
- la préservation de la qualité des eaux des plans d'eau et notamment des espaces de baignades.

Deux projets emblématiques ont été par ailleurs mis en œuvre sur la mandature :

La base nautique de Vaires (77)

Ce projet complexe qui constitue l'un des lieux d'épreuve pour les JO 2024, a la particularité de porter sur des enjeux variés qui ont été traités à plusieurs échelles :

- une échelle paysagère avec la mise en valeur d'un site exceptionnel de 180 hectares dont 13,5 hectares ont été entièrement requalifiés, avec la création de nouveaux accès, de circulations douces et d'espaces récréatifs et paysagers. Le projet a permis la plantation de nouveaux arbres, choisis parmi les espèces locales, la création d'un corridor écologique et d'une prairie naturelle pour la faune existante. De nouvelles zones boisées ont été créées et des mesures compensatoires mises en œuvre afin de maintenir une surface de zone humide équivalente à celle existant avant les travaux.
- une dimension d'équipement avec des constructions neuves et la réhabilitation de bâtiments destinés aux loisirs, au sport, à l'hébergement et à la formation, à l'accueil des fédérations d'aviron et de canoë représentant 19.000 m². La création d'un équipement sportif très spécialisé, le stade d'eaux vives, qui a pour vocation d'accueillir à la fois des compétitions de haut niveau de canoë-kayak et des activités nautiques grand public de type raft ou hydro-speed constitue l'élément phare de ce programme.
- une forte orientation en matière de développement durable et de qualité environnementale, avec notamment :
 - la préservation de la qualité de l'eau du lac (les eaux de la Marne, et celles du lac ne communiquant pas entre elles) ;
 - l'absorption des eaux pluviales par des toitures végétalisées et leur réutilisation pour le nettoyage ;
 - la circulation des eaux de ruissellement à travers des plantes phyto-rémediantes et la mise en place d'un dispositif de dépollution, avant infiltration dans les sols ;
 - le chauffage de l'eau chaude sanitaire par géothermie et panneaux solaires.

La promenade écologique de la Corniche des Forts (93)

Ce projet, qui a permis l'ouverture au public de 4,5 ha, est mené par un paysagiste et un écologue afin de garantir à la Région un aménagement de grande qualité environnementale et paysagère. Il intègre la biodiversité dès sa conception et vise à valoriser le potentiel écologique de ce site exceptionnel, appauvri par une évolution spontanée de la végétation.

Il comprend la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité visant à :

- protéger et suivre l'évolution de la faune et de la flore présentes sur le site ;
- recréer des milieux ouverts favorables à un enrichissement de la biodiversité ;
- réaliser des habitats de substitution (nichoirs pour les oiseaux, gîtes à hérissons, abris pour les chauves-souris...) ;
- reconstituer des continuités boisées par le maintien des lisières boisées favorables à la faune ;
- lutter contre les espèces invasives par la mise en place d'un éco-pâturage sur une zone de 2,5 ha ;
- réaliser un parcours de découverte du milieu naturel ponctué d'observatoires pour favoriser l'observation de la nature, en particulier d'oiseaux ;
- sensibiliser les usagers sur la question de la biodiversité en milieu urbain.

Les mesures compensatoires mises en œuvre sur le site ont été réalisées par des aménagements en faveur de la biodiversité, par une gestion différenciée de l'Agence des Espaces Verts sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy, et par le reboisement de 15 ha sur les forêts régionales de Seine Saint Denis et de Seine et Marne.

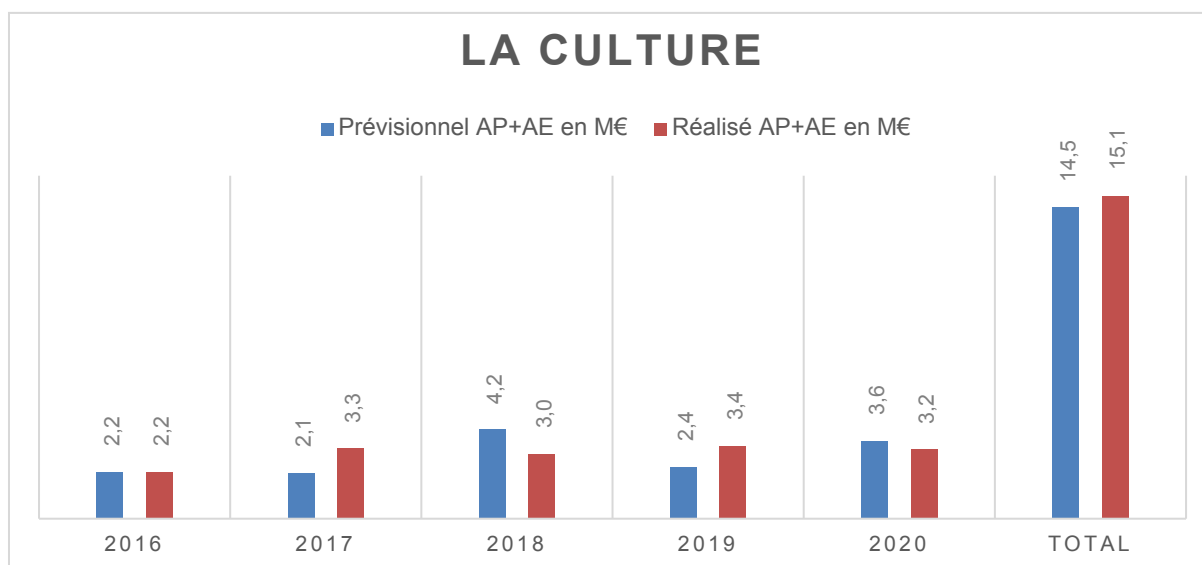
Dans le cadre de sa **politique de soutien aux quartiers populaires et territoires ruraux** (délibération CR 2017-093 du 18 mai 2017 modifiée), la Région s'attache à soutenir des projets associatifs qui intègrent une composante environnementale. Sont ainsi accompagnées dans la durée des actions :

- de sensibilisation de la jeunesse au développement durable, à l'image des ateliers proposés gratuitement par l'association Goodplanet sur le domaine de Longchamps ;
- de sensibilisation à l'intérêt du réemploi des ressources en pied d'immeuble ;
- de diverses natures (culturelles, visant l'insertion...) développant les services au plus près des populations ;
- de développement de la pratique du vélo par le public féminin.

Par ailleurs, la majorité des radios locales soutenues depuis 2017 propose des rubriques et émissions sur la protection de l'environnement.

Enfin, la jeunesse étant particulièrement préoccupée et concernée par ces questions, cette thématique se retrouve tant dans les travaux du Conseil Régional des Jeunes que dans les actions développées par les têtes de réseaux jeunesse et d'éducation populaire financées par la Région.

12. Culture



La région Île-de-France occupe 2% de l'espace national mais rassemble 18% de la population et concentre 30% de la richesse nationale. Cette disproportion est accentuée encore plus dans le secteur culturel par l'exceptionnelle concentration d'artistes, d'auteurs, d'institutions nationales, de musées... Ainsi la région Île-de-France représente 71% du chiffre d'affaires national des entreprises des secteurs de la culture et concentre 31% des lieux de création et de diffusion, ainsi que des conservatoires de musiques.

C'est un secteur qui sait être moteur sur les questions environnementales et la Région est aux côtés des acteurs pour les soutenir en ce sens : les principes intellectuels qui guident de nombreuses démarches artistiques reposent sur les mêmes mécanismes que certains des piliers de la défense de l'environnement.

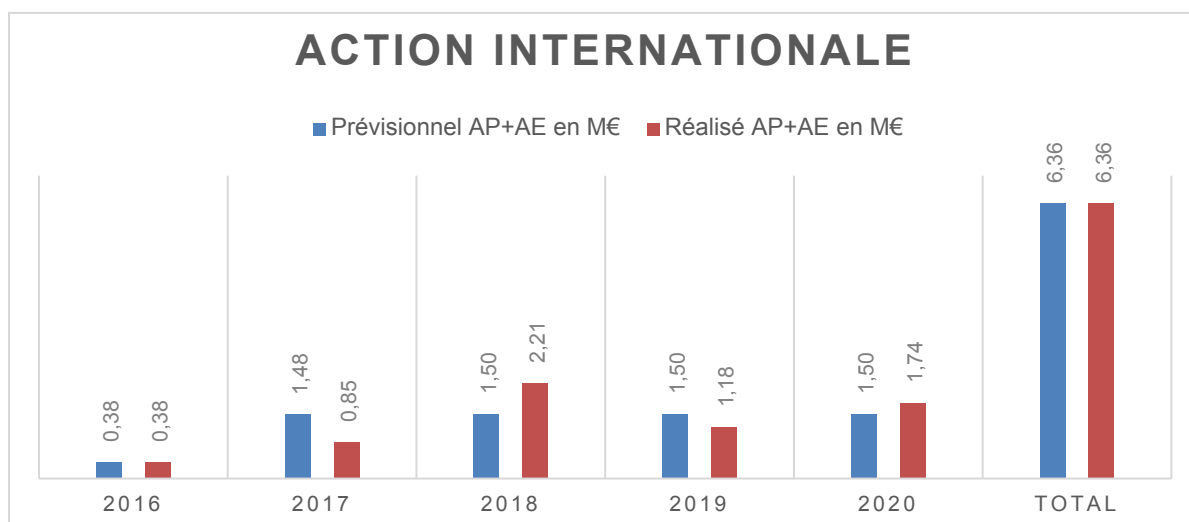
- La prise en compte de la transition écologique est un **facteur de compétitivité** et constitue une pratique incontournable pour les acteurs de la culture d'autant plus que les axes d'intervention sont multiples : l'éco-conception des décors, la modification des habitudes d'achat de fournitures, la gestion des déchets et notamment les enjeux liés au plastique jetable, le recyclage du matériel technique, la billetterie verte...
- **La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire contient plusieurs dispositions spécifiques impactant les établissements culturels** accueillant du public comme l'interdiction, à compter du 1^{er} janvier 2021, de la distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public, ou l'autorisation pour les collectivités territoriales de céder gratuitement les biens de scénographie dont ils n'ont plus l'usage.

Le secteur culturel a su se saisir de ces sujets, entre autres pour **répondre aux attentes d'un public et d'investisseurs de plus en plus attentifs** aux thématiques environnementales. La mandature a été marquée par une approche transversale des thématiques environnementales qui sont venues irriguer l'ensemble des secteurs culturels soutenus par la région.

Voici quelques actions emblématiques du secteur :

- **Bonus régional pour les tournages engagés dans la transition écologique** : la Région propose (CR n°2017-10) dans son Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, des critères d'incitation aux démarches écoresponsables, avec une bonification pour les projets qui développent des pratiques environnementales vertueuses. Sur la mandature cette aide a concerné près de 10% des tournages, dont certains grands tournages comme la série « Baron Noir ».
- **Boîtes à livres dans les gares franciliennes** : cette initiative qui repose avant tout sur la volonté de donner accès à la lecture à de nouveaux publics, d'investir de nouveaux lieux, s'inscrit également totalement dans une démarche d'économie circulaire, en allongeant la durée de vie des livres et en favorisant leur réemploi. 15 boîtes à livres ont été installées en janvier 2018 et, malgré la crise sanitaire, le dispositif est en train de se déployer pour atteindre les 100 boîtes à livres.
- **CIRCUL'ART IdF portée par Ecoprod, la commission du film et la Région** : depuis 2017, le projet collaboratif Circul'Art a mis en réseau plus de 70 acteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant franciliens pour faire progresser les pratiques de ce secteur en tenant compte de ses spécificités (caractère éphémère, propriété intellectuelle des décors, typologies de déchets très variées) : les partages d'expériences ont abouti à un guide de bonnes pratiques.
- **Au cours de la mandature, les dépenses d'investissement ont augmenté de plus de 142%** (construction, rénovation, équipement et aménagement). C'est le signe d'une Région qui fait le choix des dépenses d'avenir et qui favorise **l'amélioration des dépenses énergétiques des établissements culturels, qu'il s'agisse des équipements mobiles ou des lieux de diffusions.**
- **L'opération « Jardins ouverts »** visant à valoriser le patrimoine très varié des jardins d'Île-de-France a permis de sensibiliser les Franciliens à l'art des jardins et la nécessité de préserver l'environnement.

13. Action internationale



L'action internationale de la Région contribue à la mise en œuvre de la stratégie environnementale via sa politique de **coopération décentralisée** et inscrit ses engagements dans le cadre de ses partenariats privilégiés en Asie, au Maghreb, en Afrique subsaharienne, au Proche-Orient, dans l'Océan indien et en Amérique centrale. Elle y porte tout particulièrement des projets d'aménagements et d'équipements identifiés et réalisés avec ses interlocuteurs nationaux et territoriaux.

Ainsi, entre 2016 et 2020, la Région a soutenu des projets qui témoignent tous d'une préoccupation réelle des enjeux liés au développement durable :

- à Hanoï, elle a soutenu **le programme « Qualité de ville-qualité de vie »** pour améliorer la qualité de l'air, la gestion des déchets et la planification environnementale.
- à Pékin et dans la province du Zhejiang, elle a orienté ses interventions **sur la ville durable et l'innovation**, notamment en s'appuyant sur la chaire universitaire de la ville du futur à Pékin où des recherches conjointes sur les transports et l'énergie pour une ville durables ont été menées ;
- le projet SPRINT (Startup Paris Région INTernational) de mise en réseau et de formation d'incubateurs francophones pour **start-up « vertes » et sociales** a été renforcé ;
- en Arménie, la Région et la ville d'Erevan se sont associées dans **le projet « transition urbaine à Erevan »** prévoyant un programme triennal de renforcement des capacités de la municipalité dans les domaines des déchets, de la mobilité urbaine et de l'urbanisme avec un fort soutien de l'Agence française de développement.

Enfin, une attention particulière a pu être portée de façon globale aux interventions ayant un impact environnemental marqué, conduits dans le cadre :

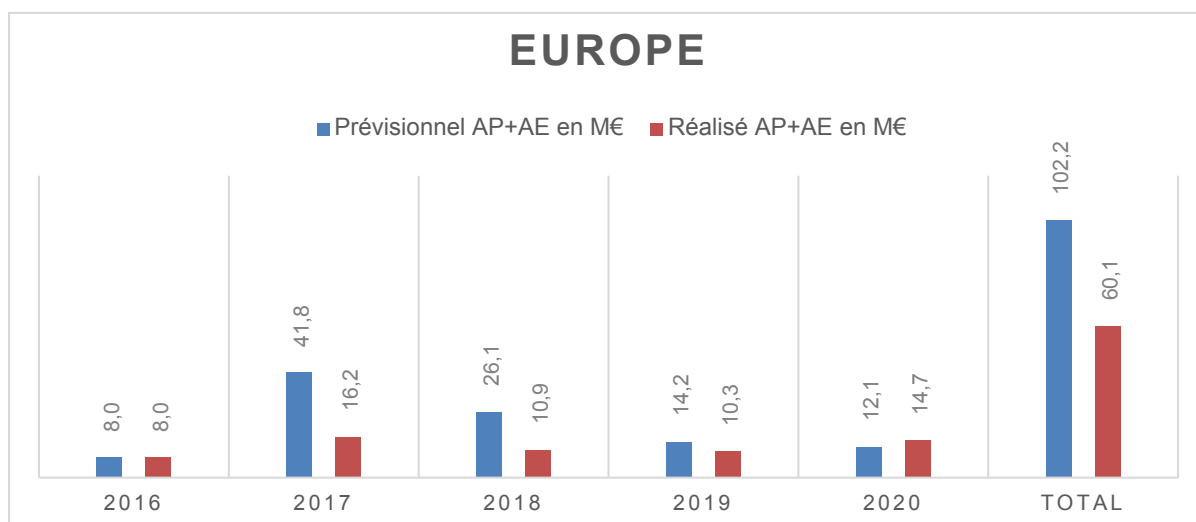
- de la politique **d'aide à la reconstruction**, dans une logique post-urgence, sur des territoires frappés par des catastrophes environnementales et naturelles comme à Beyrouth où la Région a souhaité participer à l'effort international d'une **reconstruction respectueuse de l'environnement et du patrimoine**;
- du **fonds d'intervention d'urgence** visant à répondre aux besoins de première nécessité des populations victimes de catastrophes ou de conflits. En favorisant

notamment **l'accès à l'eau et en privilégiant la lutte contre les pollutions**, cet engagement humanitaire a également permis de contribuer à la prise en compte des questions environnementales ;

- du dispositif « **Actions internationales** » visant à soutenir sur les zones de coopération prioritaire de la Région les projets d'opérateurs franciliens contribuant à la réalisation des 17 objectifs du développement durable identifiés par l'assemblée générale des Nations-Unies en 2015.

Entre 2016 et 2020, la part des crédits de l'action internationale consacrés à des actions liées au développement durable a ainsi progressé.

14. Europe



En **matière d'action européenne**, et plus particulièrement de gestion des fonds européens structurels et d'investissement, plusieurs volets du programme opérationnel FEDER-FSE sur 2014-2020 ont porté une attention particulière à l'environnement.

Afin d'apporter une réponse adaptée à l'urgence écologique en soutenant l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité, trois axes du programme opérationnel régional ont traduit cet enjeu dans leur intégralité :

- l'axe 2 qui vise la préservation de la biodiversité ;
- l'axe 8 pour le soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ;
- l'axe 10 pour le soutien au Bassin hydrographique de la Seine.

En outre, une part de 30% des fonds investis sur les formations dans le numérique au sein du programme « renforcer les facteurs de compétitivité » a pu être valorisée depuis 2019 dans le cadre des Jaunes Environnement.

L'engagement de la Région en faveur de la préservation de la biodiversité s'est traduite dans la priorité d'investissement "Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au travers de NATURA 2000, et des infrastructures vertes".

Son action vise à la sauvegarde et à la restauration de la biodiversité, au maintien des continuités biologiques dans les quartiers prioritaires et à la maîtrise de l'anthropisation des espaces naturels. Les territoires relevant des investissements territoriaux intégrés - ITI - en sont les seuls bénéficiaires.

Par ailleurs, une action a été consacrée au soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

A ce titre, deux priorités d'investissement ont été retenues pendant cette période :

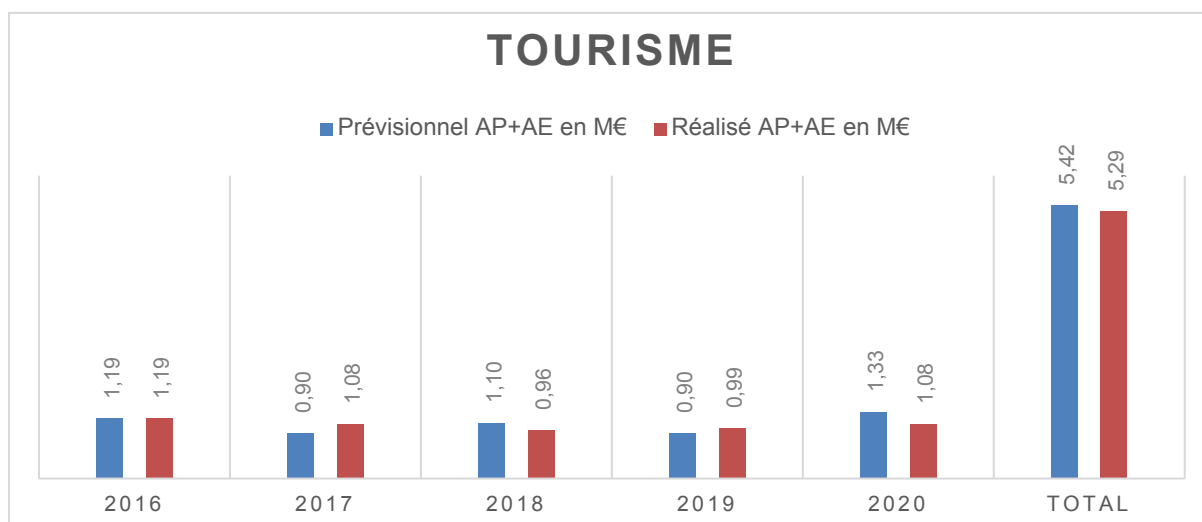
- favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables avec le soutien à des actions d'installation de productions de chaleur et/ou d'électricité à base d'énergies renouvelables ou de création/extension de réseaux de chaleur et de froid alimentés par des sources d'énergies renouvelables et de récupération ;
- soutenir l'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement avec l'appel à projets "Réhabilitation durable" permettant d'accompagner les projets pilotes de réhabilitation thermique performante ayant un caractère exemplaire, opérationnel et reproductible sur les bâtis résidentiels et publics. Parmi les principaux objectifs environnementaux fixés, on peut citer principalement la maîtrise des consommations d'énergie, l'intégration d'énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

D'autre part, la diminution des vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine s'est déclinée en deux actions :

- le soutien à l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre les risques spécifiques par la réduction de la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse ou la réduction des impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des sols avec la diminution des impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique, et des activités humaines en général sur les milieux naturels.

Ainsi, sur la période 2017-2020, **entre 10 M€ et 15 M€ de fonds structurels européens** ont été consacrés par an au financement de projets d'envergure, dans les territoires franciliens, contribuant à prendre en charge les impératifs liés au développement durable : lutte contre le changement climatique, protection et sauvegarde de la biodiversité, maîtrise des sources d'énergies et recherche d'une meilleure efficacité énergétique.

15. Le tourisme



Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) 2016-2020 intégrait parmi ses objectifs prioritaires **la promotion d'un tourisme durable, ayant une empreinte environnementale limitée et valorisant le patrimoine naturel d'Île-de-France.**

A ce titre et dans ce cadre, la Région a encouragé tout particulièrement la formalisation de nouveaux contrats régionaux de destination et la mise en place de parcours de découverte s'inscrivant dans cette démarche environnementale (partenariats avec les parcs naturels régionaux, promotion d'un tourisme de nature). Elle a également intégré dans son action le soutien à de nouveaux modes de visites et de déplacement, la préservation de sites remarquables, la valorisation de la biodiversité et l'appui à l'émergence de nouvelles pratiques ou techniques concourant à limiter l'impact environnemental des activités touristiques.

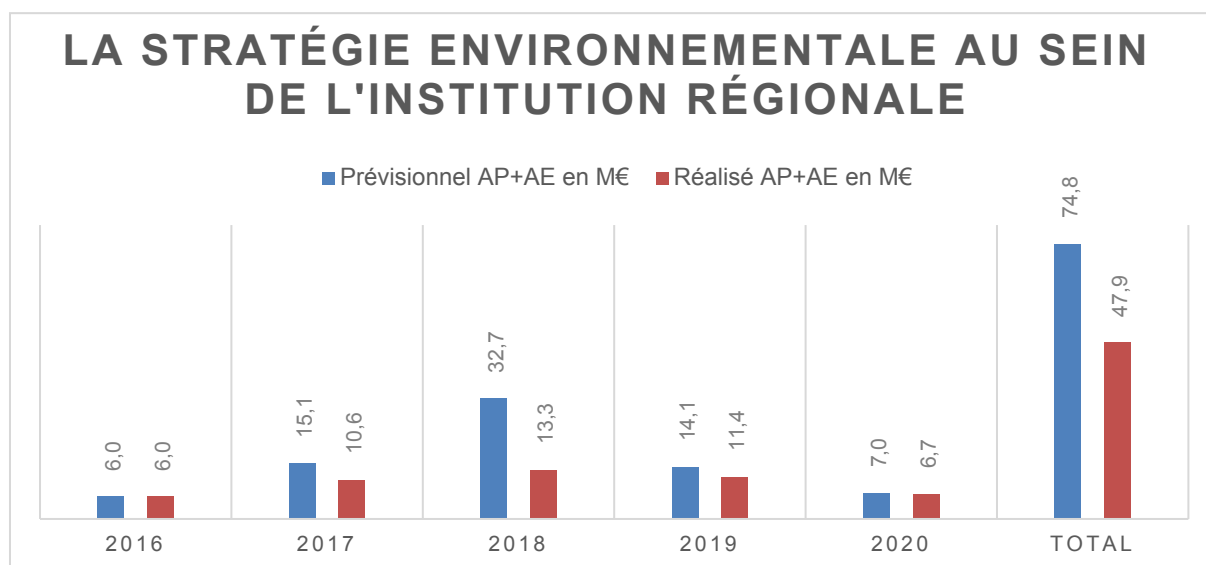
La Région a soutenu des projets contribuant au développement d'un tourisme durable en Île-de-France et a travaillé pour cela en lien étroit avec les professionnels de la filière, les entreprises, les collectivités territoriales et les Parcs naturels régionaux.

C'est ainsi que 10% de la ligne « Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme » a pu être valorisée au titre de l'effort régional au regard du développement durable dans ce secteur ; cette quote-part est restée stable pendant la période 2016-2020 mais elle devrait augmenter dans le cadre de la refonte du schéma.

De même, une quote-part de 5% de la ligne de fonctionnement du Comité régional du Tourisme a pu être valorisée au titre de l'effort régional en matière de développement durable.

Cet organisme contribue à la promotion de démarches innovantes et de sites touristiques respectueux de l'environnement par ses actions de formation des professionnels du secteur, de communication, de soutien à la transition numérique et d'appui technique à la formalisation et à la mise en œuvre de projets de développement touristique. Cette quote-part stable pendant la période 2016-2020, devrait également être plus importante dans le cadre du nouveau schéma qui placera les enjeux de développement durable au cœur de ses actions.

II – AU SEIN DE L'INSTITUTION REGIONALE



L’empreinte carbone de l’Institution régionale a été drastiquement réduite par la combinaison de plusieurs décisions fortes de l’Exécutif.

1. Le regroupement des services du siège

En 2016, le siège de la Région Île-de-France occupait près de 64 500 m² dont la moitié dans des sites en propriété situés dans le 7^{ème} arrondissement de Paris et l’autre moitié en location dans le cadre de baux commerciaux. Cette dispersion sur de nombreux sites était source de dysfonctionnements : manque de transversalité, déplacements fréquents des agents et surcoûts des dépenses de fonctionnement.

Le 21 janvier 2016, le principe d’un déménagement et d’un regroupement des élus et des services de la Région sur un site unique, hors de Paris a été adopté par l’Assemblée régionale, avec plusieurs objectifs : rationaliser l’organisation et le fonctionnement de la Région, moderniser les conditions de travail, réduire la charge de fonctionnement par des économies d’échelle et contribuer au rééquilibrage du territoire. Le site Influence à Saint-Ouen a été retenu pour accueillir le siège régional.

Ce regroupement s’est organisé en deux phases : janvier 2018 pour le bâtiment Influence 1 avec l’installation de près de 1 450 agents et élus et fin 2019 pour Influence 2 avec tous les autres services régionaux et les groupes politiques.

Les bâtiments du siège à Saint-Ouen-sur-Seine répondent à des normes environnementales très exigeantes (labels HQE /NF Bâtiments tertiaires et BREEAM niveau « very good »), impliquant une gestion technique spécifique de suivi et d’analyse des consommations de fluides.

L’emménagement des agents dans un lieu unique, au-delà du périphérique, a réduit les déplacements qui étaient auparavant inévitables entre les 11 différents sites parisiens. Par ailleurs, les nouveaux bâtiments, labellisés Haute Qualité Environnementale (HQE), sont beaucoup moins consommateurs en fluides et énergie.

Adopté lors de la séance du conseil régional du 23 novembre 2017, un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) « à horizon 2020 » pour le siège et à destination de l'ensemble des agents, a concrétisé l'une des mesures portées par le plan « Changeons d'air ».

L'objectif de ce PDA a visé la mise en œuvre et l'évaluation d'un ensemble de mesures opérationnelles et cohérentes afin d'optimiser l'accessibilité au site de Saint-Ouen des agents et des élus, tout en favorisant l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture.

La Région avait ainsi prévu la mise à disposition de places de stationnement, de casiers sécurisés et de vestiaires équipés de douches pour l'ensemble des agents utilisant des moyens de mobilité doux.

Au sein de chaque axe, des fiches actions ont décliné de manière concrète le dispositif du PDA, chacune précisant le délai de mise en œuvre, le ou les partenaires impliqués et son coût. Il avait été choisi de ne développer que des actions et des projets pratiques et réellement efficaces dans le quotidien des agents, en s'appuyant notamment sur des retours d'expérience positifs d'autres collectivités.

Un suivi des actions a été réalisé, afin de garantir son utilité et de renforcer son impact auprès des agents.

A la fin 2020, 100% des actions suivantes du PDA ont été réalisées :

- Action 1. Conseiller sur la desserte transports en commun de la ZAC des DOCKS
- Action 3. Informer sur les aménagements cyclables et les cheminements piétons
- Action 4. Valoriser et inciter à la pratique du vélo (remise en selle ou pérennisation)
- Action 6. Inciter à l'usage du covoiturage
- Action 7. Optimiser la flotte de véhicules et son usage
- Action 9. Limiter les déplacements
- Action 10. Renforcer la visibilité du site

L'ensemble de ces actions représentent 70% du PDA.

Le regroupement de l'ensemble des équipes sur un site unique, le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Saint-Ouen, ainsi que l'évolution du maillage cyclable aux alentours du site, ont constitué une opportunité pour proposer de nouvelles actions. Parallèlement, la crise sanitaire actuelle, impacte fortement les déplacements des agents.

Ainsi, à partir de ces paramètres, de nouvelles actions ont été proposées pour répondre aux nouveaux besoins et faciliter les déplacements des agents. Cela a fait l'objet d'une délibération CP 2020-432 le 23 septembre 2020 :

Axe 1 : Valoriser les méthodes agiles pour réduire les déplacements domicile-travail inutiles

- Action 1 : Valoriser / amplifier l'étalement des horaires pour les services qui se rendent sur site, afin de désengorger les transports en commun et respecter les mesures de distanciation sur le trajet domicile-travail.
- Action 2 : Encourager l'utilisation des tiers-lieux pour réduire les déplacements des agents.

Axe 2 : Promouvoir les modes actifs

- Action 1 : Mise en œuvre d'un forfait mobilité durable pour promouvoir différents modes de transport. Les moyens de transport concernés sont les vélos, électriques ou mécaniques, la voiture dans le cadre d'un co-voiturage, les transports en commun, en dehors de frais d'abonnements et tout autre service de mobilité partagée. La réglementation est en cours d'évolution, et de nouveaux décrets sont attendus sur le sujet.

- Action 2 : Communication sur l'installation du nouveau parking-vélo sécurisé dans le bâtiment Victor Hugo. Profiter de cette action pour rappeler l'emplacement des infrastructures de stationnement vélo sécurisées du bâtiment Simone Veil (panneaux extérieurs au site pour indiquer l'entrée vélos, indications visibles dans le hall, site intranet Elien).

- Action 3 : Installation d'une flotte de vélos sur le site de la Région qui comprenne vélos classiques et vélos à assistance électrique (VAE), destinée aux trajets interprofessionnels et aux rendez-vous extérieurs. Proposer un atelier pour apprendre aux agents à utiliser les VAE, en face de la conciergerie.

Le télétravail est désormais pratiqué par 1 349 agents (sur un total de 1800), soit une augmentation de 9% par rapport à 2019. Les agents télétravaillent de chez eux à 90%, et 10% utilisent les tiers-lieux mis à leur disposition par leur employeur. Les télétravailleurs ont droit à une indemnisation de leur forfait internet à raison de 10€ par mois.

Le nombre d'agents télétravailleurs est le suivant :

- A fin 2018 : 1.082
- A fin 2019 : 1.195
- A fin décembre 2020 : 1.349

La Région a réalisé une étude avec l'Institut Paris Region concernant l'impact carbone du télétravail. Il en ressort que la pratique du télétravail a permis d'éviter l'émission de 34 tonnes équivalent CO₂, soit 25% des émissions totales des déplacements domicile-travail de l'ensemble des agents qui sont domiciliés en Île-de-France.

Enfin, l'administration a mis en place dès 2020 un concours de projets écoresponsables conçus par et pour les agents, le vote a également eu lieu par les agents. Cette démarche institutionnelle complète celle du Budget Participatif Ecologique.

2. Les équipements informatiques respectueux de l'environnement

L'installation, et les aménagements successifs des bâtiments Influence 1 et 2 de 2017 à 2020 ont permis de conjuguer la modernisation des infrastructures informatiques et les nouvelles conditions de travail avec les impératifs écologiques et environnementaux.

Plusieurs actions répondent à cet objectif :

- En bureautique :

2500 postes informatiques fixes ont été remplacés par des portables pour tous les agents pendant la période 2017 à 2020.

Ces postes disposent de fonctionnalités qui permettent le télétravail et qui sont adaptées aux usages nomades ainsi qu'aux échanges numériques (visio-conférence et communication unifiée) et au travail collaboratif (utilisation de SKYPE ou TEAMS pour le partage d'écran, messagerie etc...).

On notera que la Région a utilisé prioritairement des PC, écrans, imprimantes, serveurs labellisés pour limiter l'impact écologique en recourant à des normes ou labels spécifiques comme le **label Energy Star**, limitant les éventuelles surconsommations liées aux défaillances électriques ou électroniques.

L'élimination des anciens postes a répondu à la réglementation de la **gestion des déchets EEE** (équipements électriques et électroniques) issue des directives européennes (2011/65/UE du 8 Juin 2011, également nommée directive RoHS II et 2012/19/UE du 4 juillet 2012 également nommée directive D3E II).

En effet, ces matériels contiennent souvent des substances ou composants considérés dangereux pour l'environnement (mercure ou arsenic par exemple).

- **En matériel :**

Une première étape de réduction du nombre d'imprimantes a eu lieu en 2017, un peu avant le déménagement, dans le cadre d'un projet de rationalisation des moyens d'impression (RAMIMP).

Ainsi un quart du parc des imprimantes a été supprimé suite à ce plan de rationalisation pour atteindre le nombre de 619 imprimantes ce qui, depuis 2017, a généré des économies d'énergie (hors presse numériques du service reprographie).

- **En infrastructures :**

Depuis 2018 l'usage de serveurs physiques qui consolident de nombreux serveurs virtuels a été privilégié afin de diviser par plus de quatre leur nombre en activité et ainsi d'optimiser leur consommation électrique (et donc de la quantité d'électricité supplémentaire nécessaire pour les refroidir).

3. La réduction du papier par la pratique du numérique

La diffusion d'une culture environnementale plus forte, avec notamment, outre les points précédents, la réduction drastique des impressions via l'équipement en ordinateurs portables et la suppression des imprimantes individuelles, s'accompagne d'un travail continu de modernisation de la gestion administrative de l'ensemble des agents de la Région.

Le pôle Ressources Humaines a terminé en 2019 la numérisation de l'ensemble des dossiers RH des agents, soit environ 15 000. Des travaux ont été menés en parallèle sur le logiciel de gestion de la carrière et de la paie pour alimenter les dossiers RH au fil de l'eau. Le déploiement du parapheur électronique a permis de réduire de moitié l'édition des documents (courriers, contrats, arrêtés). Le document original est créé, signé, classé électroniquement. Il n'est imprimé que pour envoi à l'agent sauf au siège où les envois se font par mail. En 10 mois de fonctionnement du parapheur, 25 000 documents ont ainsi été traités.

En complément, la Région a lancé en septembre 2019 la mise en place d'un coffre-fort électronique pour ses agents. Les agents ayant opté pour ce dispositif reçoivent désormais leur bulletin de paie de manière dématérialisée. A date, 66 conseillers du CESER, 52 conseillers régionaux, 1.002 agents du siège, et 1 914 agents des lycées reçoivent leur bulletin de paie de cette manière. Ce sont ainsi environ 25% des bulletins de salaire qui sont dématérialisés. Cela offre également à ces agents le service du coffre-fort sécurisé pour l'ensemble de leurs documents administratifs personnels.

Cela s'ajoute à la dématérialisation du journal interne et de beaucoup de publications RH maintenant disponibles sur le nouvel intranet Elien, des chèques cadeaux, et l'équipement de tous les agents du siège en ordinateurs portables permettant de réduire la nécessité d'imprimer ses documents. Le même effort est réalisé via la modernisation des systèmes d'information RH. Les demandes de prestations sociales par les agents peuvent ainsi maintenant se faire directement en ligne, et ne nécessitent ainsi plus aucune impression de documents.

Au total, environ 4 millions de feuilles de papier seront économisées avec l'ensemble de ces dispositifs.

De plus, l'ensemble des procédures RH de la Région font l'objet d'un audit approfondi, qui doit conduire à la refonte totale du système d'information. Une des ambitions de cette refonte est

de rendre compatible chaque procédure avec les objectifs de dématérialisation intégrale des processus RH.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, **le service général** applique une démarche d'impression responsable. Avec le label Imprim'vert, il réalise des éditions faites presque exclusivement avec du papier recyclé ou certifié FSC/PEFC ainsi qu'avec des encres et procédés d'impression labellisés.

Entre 2016 et 2020, la Région a commandé 61 949 500 feuilles de papier recyclé (soit 329 tonnes), ce qui représente 96 % de papier recyclé. Entre 2016 et 2020, la baisse de consommation de papier est de 52%.

Dans le cadre de la gestion du courrier régional, le service général a privilégié la numérisation, les envois en "écopli" et "lettre verte" pour réduire le coût des expéditions tout comme les émissions de CO2 liées à leurs modes de transport. En moyenne sur la période 2016-2020, les écoplis et lettres vertes ont représenté près de 60% des dépenses d'affranchissement.

Le budget total affecté aux écoplis et lettres vertes ont représenté 935 000 € pour la période 2016-2020.

Après une baisse entre 2016 et 2018 (-20%), l'affranchissement a enregistré une hausse de 28% entre 2018 et 2019.

L'année 2020 a enregistré de nouveau une baisse (-21%) mais l'année 2020 a été marquée par le confinement et n'est pas, à ce titre, représentative.

Il est donc difficile de dégager une tendance claire et continue sur la période 2016-2020.

Au niveau national, la tendance a été à la baisse d'environ 6% par an pour l'affranchissement.

Enfin, **le service documentation** s'est engagé dans la transition numérique et la maîtrise des dépenses avec un effort de transformation de format et de mutualisation des ressources pour une offre documentaire à la fois pertinente, partagée et actualisée. Depuis 2018, en partenariat avec les services, il a évalué chaque année les ressources existantes pour construire une offre ajustée aux besoins, toujours plus numérique et au coût maîtrisé. En 2020, la crise sanitaire a renforcé le télétravail créant de nouveaux comportements et la nécessité de disposer d'un plus grand nombre d'abonnements accessibles à distance.

4. Les achats responsables

Tous les **marchés de travaux font l'objet d'une démarche HQE** (Haute Qualité environnementale) et suivent les orientations du guide aménagement et construction durable produit par la Région tout au long du projet. Ainsi, l'ensemble des constructions ou rénovations des lycées, des internats, des cités mixtes régionales, des centres médico-sociaux, des centres de formations, des bâtiments de l'enseignement supérieur, de la recherche ou de l'administration de la Région Île-de-France appliquent, depuis 2016, les normes environnementales les plus hautes.

Depuis 2016, **le service automobile** s'est inscrit dans une démarche de **verdissement de la flotte automobile** d'une part – en optant pour des véhicules électriques ou hybrides lors des renouvellements – et de **réduction du parc automobile** d'autre part avec une déflation de près de 30 % sur cette période.

En effet, 42 véhicules ont été commandés de 2016 à 2020 avec un ratio de 62 % de véhicules propres (électriques et hybrides). Cela s'est traduit par la livraison de 16 véhicules électriques RENAULT Zoé, 2 véhicules utilitaires électriques RENAULT Kangoo ZE et 8 véhicules hybrides TOYOTA Prius.

L'Exécutif a par ailleurs décidé de réduire sur 3 ans le parc automobile des élus : l'objectif a été atteint avec 22 véhicules en moins.

La Région a fait le choix d'équiper l'ensemble des agents d'entretien **dans les lycées de chariots ergonomiques nouvelle génération**. Ce sont près de 3.500 chariots qui auront été distribués entre décembre 2018 et décembre 2020 dans 328 établissements. En y ajoutant les lycées expérimentateurs et les lycées qui se sont dotés sur fonds propres, il y a près de 4.000 chariots dans 350 lycées.

Outre un gain non négligeable concernant les postures et le soulagement physique lié à cela, une très nette diminution de la consommation de produits chimiques et d'eau a pu être constatée. Lors de leur visite, les techniciens en profitent pour vérifier le stock et la qualité environnementale des produits utilisés, et font des préconisations pour améliorer le choix partout où cela s'avère nécessaire.

Les **marchés de communication et d'événementiel** ont évolué entre 2016 et 2020 notamment sur les accords-cadre de conception de Stands pour tendre vers des espaces éco-conçus. De même, les marchés de pose et dépose des panneaux de chantier de la Région Île-de-France visent systématiquement le recyclage et la valorisation des matériels signalétiques, après leur dépose. De plus, concernant le marché portant sur les objets promotionnels, la Région privilégie le recours à des objets issus de matière première biologique et/ou à un mode de fabrication respectueux de l'environnement et certifié.

L'accord-cadre **impression** est un autre exemple, avec le dispositif CITEO (ex Ecofolio) auquel la Région adhère depuis 2016 conformément à l'obligation prescrite par le code de l'environnement : calculée chaque année en fonction d'un prix unitaire par tonne, cette contribution vise à encourager les pratiques vertueuses et l'utilisation de papiers recyclés.

Enfin, avec la mise en œuvre de **sa stratégie de communication numérique et notamment le déploiement progressif de son outil CRM (Citizen Relationship Management) depuis 2018**, la Région a poursuivi depuis plusieurs années la numérisation de ses supports et contenus de communication en priorisant systématiquement la diffusion de ces derniers via des e-mailing, des newsletters et les réseaux sociaux. Ce virage digital a permis pendant la crise sanitaire du Covid19 de pouvoir s'appuyer encore plus largement sur ces canaux afin d'informer les publics cibles sur les actions de la Région.

5. Les formations à l'environnement

Les **formations dispensées pour les agents** du siège ou des lycées comprennent des modules relevant de thématiques environnementales notamment sur la commande publique écoresponsable, la conception et le pilotage de la politique environnementale, la communication environnementale, la prise en compte du développement durable dans le domaine de l'entretien général (avec par exemple un plan de formation d'ampleur concernant l'équipement en chariots de nettoyage nouvelle génération) et de la maintenance, l'introduction de produits à faible impact environnemental dans la restauration collective ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire.

S'il n'y a pas d'inscription budgétaire distincte pour les mesures environnementales liées à la formation des agents, les crédits prévus ont été répartis sur les axes de formation définis dans le plan de formation triennal, confirmant le souhait de l'Exécutif régional d'agir de manière concrète pour faire évoluer les pratiques.

Enfin, le renforcement de l'accès aux formations en ligne MOOC (Massive Online Open Courses) à l'attention des agents, notamment en 2020 pendant la période de confinement mais également après, a également participé à la stratégie régionale environnementale de la

collectivité en réduisant le transport des agents vers les centres de formation, et en limitant l'utilisation de papier.

6. Les finances vertes

Pionnière dans le domaine de la finance durable, la Région Île-de-France a accéléré ces initiatives depuis 2016, en s'engageant à la transparence sur l'utilisation des fonds pour des projets à impact positif sur l'environnement et le climat mais aussi sur l'économie, lui permettant ainsi d'accéder à une base élargie d'investisseurs.

Dès juillet 2019, elle a organisé la première conférence régionale sur la finance verte et a affirmé son engagement à un financement de ses activités exclusivement vert et responsable.

Elle a également développé l'attractivité de sa signature par le biais d'un marketing ciblé auprès :

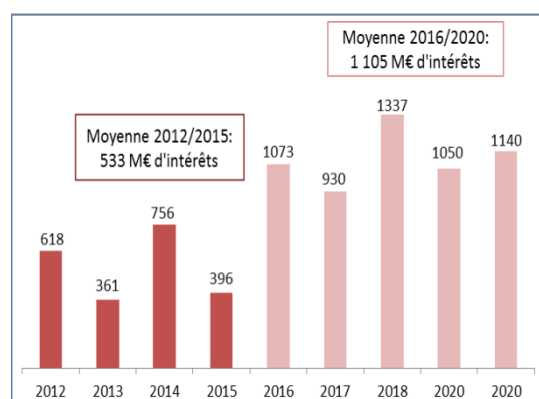
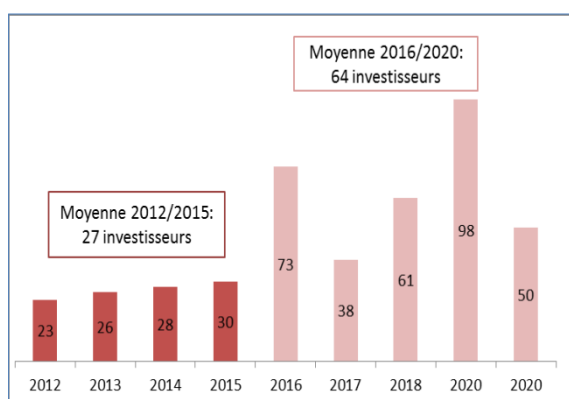
- d'investisseurs européens, essentiellement en Europe du Nord, particulièrement axés sur les investissements socialement responsables ;
- d'investisseurs asiatiques en leur proposant une traduction des principaux documents marketing de la Région afin de les familiariser sur l'action régionale et leur donner accès à toutes les informations nécessaires à leurs décisions d'investissements.

Enfin, elle a développé des partenariats stratégiques avec l'Ecole Polytechnique et « Finance for Tomorrow » pour :

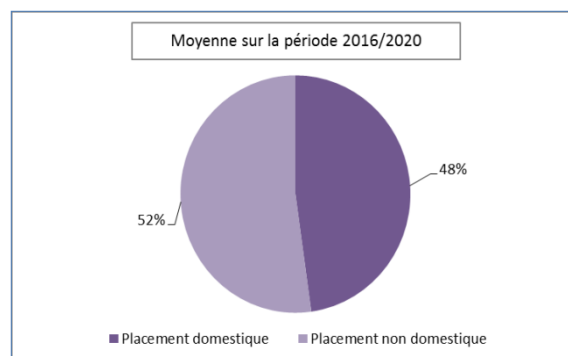
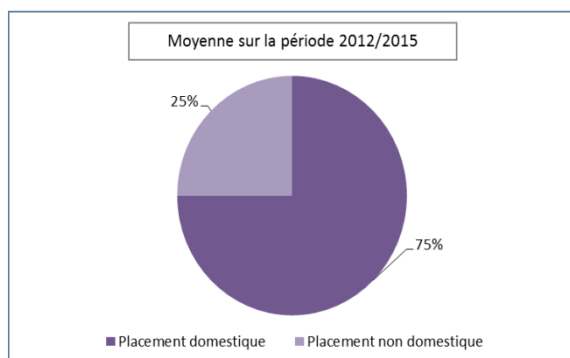
- poursuivre les travaux d'amélioration du cadre de nos financements verts et responsables, à la fois sur l'alignement de notre documentation d'émission avec la nouvelle réglementation européenne et sur la qualité du reporting de nos opérations vertes et responsables ;
- renforcer l'acculturation, le savoir-faire et l'expertise de la Région sur la pratique et les enjeux de finance durable ;
- promouvoir la finance verte en France pour favoriser le financement d'une croissance écologique et solidaire.

L'ensemble des actions menées par la Région ces dernières années a permis de développer significativement l'attractivité de ses émissions obligataires en tant qu'acteur de premier plan sur les questions relatives à la finance durable, générant un cercle vertueux en faveur de ses financements se traduisant par :

- **une augmentation sensible du nombre d'investisseurs**, à la fois en terme de nombre de participants et de montants d'intérêts ;



- **une diversification géographique accrue de ses porteurs obligataires**, réduisant la dépendance historique à ses prêteurs domestiques. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, sur la période 2012/2015, 75% en moyenne des émissions obligataires ont été placées en France, contre 48% sur la période 2016/2020



- **une augmentation de la maturité de sa dette**, permettant à la Région de fixer des conditions de financement avantageuses sur des durées plus longues. En effet, sur la période 2012/2015, la région a émis des obligations sur des maturités classiques comprises entre 10 et 12 ans alors que le travail de diversification a permis sur la période 2016/2020 de cibler des investisseurs de plus long terme et accéder en 2018 et 2020 à des maturités de 15 et 20 ans respectivement.